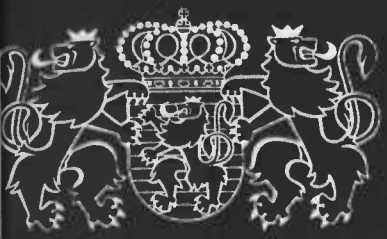

Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

2
Mars-Avril
1973

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

MARS-AVRIL 1973

SOMMAIRE

La Déclaration de Majorité de Son Altesse Royale le Prince Henri 1

L'Union monétaire européenne, instrument de la lutte contre l'inflation 3

Le 25e Anniversaire de l'accord culturel belgo-luxembourgeois 6

L'ARBED en 1972 9

L'évolution de l'économie luxembourgeoise en 1972 12

L'inauguration de l'usine « CRONAR » Du Pont Photolux S. A. 13

Nouvelles diverses 16

Nouvelles de la Cour 22

Conseil de Gouvernement 22

Mémorial 24

Chambre des Députés 26

Le Mois en Luxembourg 28

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Déclaration de Majorité de Son Altesse Royale le Prince Henri

Le 14 avril 1973 eut lieu au Palais grand-ducal à Luxembourg la cérémonie de la déclaration de majorité de Son Altesse Royale le Prince Henri. Cette déclaration prit effet le 16 avril 1973, jour où Son Altesse Royale le Prince Henri a atteint l'âge de 18 ans révolus.

Rappelons que Son Altesse Royale le Grand-Duc avait été déclaré majeur au même âge, au mois de janvier 1939.

Ont pris part à la cérémonie officielle de la déclaration de majorité, en dehors de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, les membres de la Famille grand-ducale et Leurs Suites, Son Excellence Révérendissime Monseigneur le Nonce Apostolique, le Président de la Chambre des Députés, entouré des membres du bureau de la Chambre, le Président, le Vice-Président et les membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Après la lecture de la décision souveraine concernant la majorité de Son Altesse Royale le Prince Henri, l'acte fut signé par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Des déclarations furent ensuite faites par Monsieur le Président du Gouvernement et Monsieur le Président de la Chambre des Députés, auxquels a répondu Son Altesse Royale le Prince Henri.

A l'issue de la cérémonie au Palais, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, les membres de la Famille grand-ducale et Leurs Suites, ainsi que les personnalités qui avaient assisté à la cérémonie, se rendirent à la cathédrale, où fut chanté un Te Deum.

Une réception eut lieu ensuite au Palais, à laquelle ont pris part, outre les personnalités déjà citées plus haut avec leurs épouses, les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, tous les membres de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat avec leurs épouses, ainsi que les anciens instituteurs et professeurs du Prince Henri et des délégations des écoles et associations avec lesquelles le Prince est ou était en rapport. Y furent également invités les trois jeunes gens qui sont nés le 16 avril 1955 comme le Prince Henri.

A l'occasion de la cérémonie de déclaration de majorité de Son Altesse Royale le Prince Henri, la Caisse d'Epargne de l'Etat a émis une médaille en or présentant à l'avers l'effigie du Grand-Duc héritier, au revers le motif « Henri XII de Luxembourg à cheval ». La médaille créée par l'artiste Charlotte Engels, a été frappée par la Monnaie de Paris. Relevons que Son Altesse Royale le Prince Henri a reçu, au cours de la réception, des mains de Monsieur Pierre Guill, Président-Directeur de la Caisse d'Epargne, en présence de Monsieur Pierre Werner, Ministre des Finances, et de Mademoiselle Charlotte Engels, sculpteur, la médaille en or frappée à Son effigie.

Nous reproduisons ci-après le texte de la Déclaration de Majorité de Son Altesse Royale le Prince Henri, ainsi que les allocutions prononcées à l'occasion de cette cérémonie.

Déclaration de Majorité de Son Altesse Royale le Prince Henri

Maison grand-ducale. — Par décision souveraine du 14 avril 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a décidé qu'en vertu des pouvoirs Lui conférés par le Statut familial du 13 décembre 1822, Son Altesse Royale le Prince Henri sera considéré comme majeur à partir du 16 avril 1973, date à laquelle Il aura accompli l'âge de dix-huit ans révolus. — 14 avril 1973.

Maison grand-ducale. — Par décision souveraine du 14 avril 1973. prise en exécution des Statuts de la Maison grand-ducale, Son Altesse Royale le Grand-Duc a confirmé que Son Altesse Royale le Prince Henri portera, en Sa qualité d'Héritier Présomptif de la Couronne du Grand-Duché de Luxembourg et du Fidéicommis grand-ducal, le titre de Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme. — 14 avril 1973.

Propos adressé à Leurs Altesses Royales par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Monseigneur, Madame,

Erlâbt mer an éischter Plâtz Iech, Monseigneur, Madame, merci ze soen, datt Der daignéiert hutt, d'Autoritéiten vum Land un dësem Akt ze bedélegen, mat dém Dir, Monseigneur, als Chef vun Erem Haus Eren élsten Fils, den Ierfprënz Henri, als groussjäh-

reg erklärt. Dës Zeremonie gët ons d'Geléenhét fir Iech d'Attachement vun de Letzeburger émol méi zum Ausdrock ze brëngen, en Attachement, dé sech besonnesch fundéiert op dât Virbild vun Familjesënn an -Zesummenhalt, déi Der de Letzeburger virlieft. An engem Moment wéi dém hei gët ons nés méi bewosst, datt d'Dynastie onsen Institutiounen eng wésentlech Garantie vu Kontinuitéit a Secherhét gëtt. Wann én an der Welt ronderëm sech kuckt an d'Wiessel vun de Régimer op Televisioun a Radio materlieft, muss én den Auteuren vun onser Konstitutioun dankbar sin, datt se, duerch eng geégent Délong vun de Gewalten am Staat, é feste Kader fir onst nationalt Liewen geschâf hun. Et ass fir ons en émolegt Erliefnes an de Persounen vun der Grande-Duchesse Charlotte, vum Grand-Duc a vum Ierfprënz d'Vergângenhét, d'Gégenwârt an d'Zoukonft inkarnéiert ze gesin. Erlâbt mer, Monseigneur, duerfir och besonnesch Eren Elteren an Dankbarkét op dësem Dâg ze gedenken, onserer veréiherter Grande-Duchesse Charlotte an dem verstuerwene Prënz vu Letzeburg.

Léiwe Prënz,

Mat dem heitegen Dâg, mat dem Antrëtt an Er Majoritéit, gin mir ons Erer Qualitéit als Ierfgroussherzog méi klôr bewosst. Dir hutt vun Eren Elteren de Sënn fir d'Responsabilitéit an den Dévouement fir déi héich Tâche, déi Iech a spéideren Zeiten zoufällt, mat op de Wé kritt. Ech sin duerfir iwerzégt, datt Dir déi richteg Astellong zou déne Flichten, déi richteg Astellong zou onsem Vollék an all senge Glidder hutt, sou datt mer an Iech eng Hoffnong an e Pand fir d'Zoukonft kënne gesin.

Wât jo déi heiteg jong Generatioun charaktériséiert, ass de Sënn fir déiwer Authentizitéit an d'Berétschaft fir spontan a méi fréi Responsabilitéiten op sech ze huelen. Et ass duerfir frappant, datt grâd an dësem Moment Bestriewongen dohin gin, e Privileg, dén Der als Ierfprënz huet, nämlech zou 18 Joer an de Besëtz vun den zivile Rechter ze kommen, dem ganze Letzeburger Jonktem zoukommen ze lossen. Ech mengen, datt déi heiteg Zeremonie all ons jong Leit usprieche muss, well se mat Recht doran e Symbol vun hirer égener Emanzipatioun kënne gesin. An dém Sënn huet d'Chamber viru kuerzem als Constituante iwrégens den 18jährege schon d'politescht Wahlrecht zougedélt.

Am Numm vun der Regierong, vun der allgemenger Verwaltong vum Land, am Numm vun onse Matbierger wënschen ech Iech Erfolleg an Eren Projetën an Aspiratiounen, an ech versecheren Iech der déiwer Unhänglechkét vun onsem ganze Vollék !

Allocution de Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés

Altesses Royales,

Mat Erem frëndleche Verläf geng ech, am Numm vun onser gewielter Volleksvertriedong, gieren ons Beiluecht gin zur Begiefnes, aus déer Iech ouni Zweiwel d'Freed kënnt, ze gesin, wéi Eren Ielsten haut de Spronk iwwer eng besonnesch Grenz woot : hanner déem Iwwergank fenkt, no enger aaler Deideng, d'Digelechkeet un, déi dem Jonktem d'Recht gët, all Affären am zivile Liewen selwer ze féieren.

Léiwe Prënz Henri,

Fir Iech, als Ierwgroussherzog, huet daat, waat hei elo geschitt, dach eppes méi eméi e symbolesche Wiert. A fréiere Joerhonnerten ass duerfir eng Fuermel gebraucht gin, déi d'Gesënnong vum héige Groussjieregkeetskandidat als « hommage » — am wiirkleche Sënn vum Wuert — un d'Vollek ausgedréckt an zu gleicher Zeit dem Vollek sei Spieren a sein Denken géintiwer dem Prënz als een echten « acte de foi » erschenge gelooss huet. Ech si gewëss, dat an dësem Ableck, no béid Seiten hin, diselwecht Gefiller opgeblitt sin, fir lues a léiflich weider ze wuessen.

Den Hêr Staatsminister huet a senge Wierder ugespillt op de Virschlag, déi zivil Groussjieregkeet fir jidder Lëtzebuurger op uechtzeng Joer fest ze léen. Nodeem elo ganz uewen dat Bestriewes sein Ufank fonnt huet, behéif et sech wuel, de ganze Belaascht vun der Fro den Deputéierten zoukommen ze loossen; méiglechst huurteg misste si d'Biergerrechter fir di interesséiert Leit vum einfache Wielzwank och op aaner Liewesbezierker ausweiden. De staarken Ustouss vun Erem Hausgesetz kann ons nëmmen undreiwen, ouni Zéken Erer Erwardong an déer vun dem ganze Jonktem no ze kommen.

Léiwen Ierwgroussherzog,

Dir wësst schonn haut, esou wéi mir, a watfer engem Ausmooss d'Realitéiten an der Welt et mat sech brëngen, dat een néierens am Liewen de Batteralzem iwwersi kann. Ower mir wënschen Iech an dëse Stonnen vu ganzem Hierzen, dat Dir op der aaner Seit vun de Kannerjoeren nach laang di schéinste Rousen an den Aae behaalen dèrft.

Mat deem Ausbléck soe mir am Numm vun Allen : All Guddes Deem, deen elo virum Land a virun der Welt offiziell maans gin ass ! Dat Bescht fir sein éischt Begannes !

Allocution de Son Altesse Royale le Prince Henri

Dir Dammen an Dir Hären,

De' le'f Wierder de' de' Hären Présidenten elo grad u mech gerîcht hun, si mir zu Härz gângen. Ech wéss, dass haut e wichtegen Dâg a mengem Liewen ass, an ech kennen de' Verpflichtungen a Verantwortungen, de' mat deser Majorite't verbonne sin.

Hei an deser Stonn wöll ech feierlech versecheren, dass ech mat der Höllef vu menge Matbierger, Jong an Al, berét sin, aus bäschte Kräften matzeschaffen fir Recht, Wuel an Zefriddenhét an eisem Land.

Le'f Elteren,

Ech wöll Iech merci soen fir dât Vertrauen, dât Dir mir op dësem Dâg entge'nt brengt. Grad ewe' meng Gro'ssmamm, a grad ewe' Dir, wöll ech t'Liewen vun eisem Vollek liewen, vun dém neischt mech trenne kann. Mat alle Letzeburger hoffen ech, dass Dir nach lâng t'Geschecker vum Land léde kënnt an engem freien, énegen a glecklechen Europa.

L'Union monétaire européenne, instrument de la lutte contre l'inflation

Exposé fait à Luxembourg, le 19 mai 1973, par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, à l'occasion d'une réunion internationale de partis politiques.

Tout le monde s'accorde pour dire que l'inflation est actuellement le problème majeur de la politique économique de la Communauté Européenne. Au-delà de la Communauté elle affecte la plupart des Etats industrialisés. On pourrat dire en paraphrasant La Fontaine : Ils n'en meurent pas tous, mais tous en sont frappés.

Les Gouvernements restent perplexes devant l'inefficacité des efforts entrepris pour la maîtriser. Aussi le besoin d'une stratégie au niveau international semble-t-elle seule répondre à une situation résultant de la perméabilité des économies modernes, axées sur le libre échange des biens et des services. Ce qui est vrai sur un plan international plus vaste, l'est a fortiori dans le cadre de l'entreprise communautaire. Aussi est-ce surtout dans ce cadre que l'interpénétration croissante des économies a entraîné l'affaiblissement de l'autonomie des politiques conjoncturelles nationales. Cette perte d'efficacité n'a pas trouvé une contrepartie suffisante dans l'instauration de politiques communautaires. Si les agents économiques se sont assez largement adaptés aux données d'un marché commun (voir les phénomènes comme les sociétés multinationales, le marché des euro-devises, la collaboration industrielle et bancaire), le facteur politique et réglementaire n'a suivi que trop timidement.

Le cadre national paraît donc trop étroit pour combattre le fléau avec succès. Toutefois, en constatant la nécessité d'une forte coopération européenne ou internationale, on ne saurait en attendre d'emblée des miracles. L'inflation peut être pratiquée avec autant de désinvolture par une communauté d'Etats que par une nation individuelle.

Le choix politique primordial est donc de savoir si nous voulons édifier une communauté de stabilité qui favorise la croissance ordonnée moyennant une constance raisonnable du pouvoir d'achat de la monnaie, ou un ensemble économique caractérisé par l'érosion monétaire permanente, source de tensions sociales et de régressions économiques.

Les progrès inquiétants des phénomènes inflationnistes ont des causes multiples dont les unes sont bien connues et conformes à l'expérience traditionnelle, alors que d'autres, plus subtiles, découlent de nouveaux comportements politiques et sociaux.

Il ne m'appartient pas d'analyser les différentes causes de l'inflation actuelle. Je dirai seulement qu'à côté de phénomènes classiques comme le dérèglement de la balance des paiements, l'expansion excessive des liquidités et du crédit, toute action anti-inflationniste doit tenir compte d'un environnement socio-économique différent de celui du passé. Je relève très sommairement les principaux de ces phénomènes nouveaux :

— L'illusion monétaire résultant de l'identité nominale de l'unité monétaire a presque entièrement disparu du processus de formation des prix et des salaires. Les producteurs et les consommateurs raisonnent en termes de prix relatifs et escomptent d'emblée et avec réalisme les hausses intervenues ou probables.

— D'une façon générale les comportements anticipatifs des divers agents économiques, privés et publics, leurs projections dans l'avenir alimentent un processus cumulatif et prévisionnel. Les systèmes de sécurité sociale ayant considérablement élargi la couverture des risques de l'existence, il en résulte que le volume de l'épargne volontaire se module davantage en fonction de l'évolution des prix et tend à la satisfaction rapide des besoins.

— Aucun gouvernement ne peut se permettre de voir le chômage augmenter. Dès lors les mutations structurelles au niveau de la production sont souvent inhibées et l'ajustement retardé.

— Les formules d'ajustement et d'adaptation automatiques des prix et des prestations émoussent la volonté de défense des consommateurs.

L'énumération de ces facteurs révèle une fois de plus la complexité et la difficulté de la tâche.

Par contre, leur caractère désormais universel invite à la réflexion et à l'action communes.

Une politique de stabilité requiert ou bien un pouvoir fort ou un idéal politique non corrompu. Elle ne semble vraiment réalisable que dans un cadre nouveau, qui élève les préoccupations journalières et les luttes d'intérêt au niveau d'un objectif nouveau de synthèse économique, ce qui pour la C. E. E. peut être l'aspiration vers l'union monétaire.

Effectivement, la Communauté aspire à une union économique et monétaire garantissant la croissance et l'emploi dans la stabilité. A condition d'être dotée de pouvoirs suffisants, la Communauté est mieux à même de maintenir la balance entre ces trois objectifs, parfois difficilement conciliables, que ce n'est le cas actuellement dans les Etats nationaux. Tout d'abord je rappelle que dans la vision de l'union monétaire la Communauté a une balance des paiements globale vis-à-vis du monde extérieur. Grâce à son potentiel économique à base très large et au dynamisme résultant de la libre concurrence elle a de bonnes chances de réaliser un équilibre global et de le maintenir, en imposant en même temps aux pays membres la discipline nécessaire. A l'intérieur de la Communauté, la philosophie de l'union comporte que l'équilibre entre les économies nationales soit maintenu grâce à la mobilité des facteurs de production et aux transferts financiers des secteurs public et privé.

La coordination et l'harmonisation des différentes politiques qui déterminent l'équilibre général devraient permettre d'atteindre, par la confrontation des forces et des faiblesses des économies nationales, la mise sur pied de politiques communautaires jouissant d'un plus haut degré d'objectivité, de cohésion et de rationalité à propos des solutions dégagées. L'alibi communautaire, dont il ne faudrait pas faire un usage abusif, permettra cependant à maintes occasions de vaincre un certain nombre de complexes égoïstes à courte vue grâce aux assurances de solidarité et d'aide mutuelle. Bien sûr, tout dépend de la qualité de la volonté politique, de la qualité et de la compétence des hommes appelés à formuler les orientations fondamentales. Mais l'instrument pour une politique de stabilité est donné si les pays membres se décident à poursuivre sans faiblesse la réalisation du programme défini.

Je voudrais rappeler les principales lignes d'action préconisées dans le rapport du groupe qui a mis au point le programme d'union économique et monétaire, ainsi que dans les résolutions du Conseil de mars 1971 et 1972 tout en dégageant les accents à placer pour l'action à entreprendre dans un proche avenir.

Politique économique générale

En tenant compte de la situation économique de chaque pays, il faut dégager les objectifs quantitatifs à moyen terme pour la croissance, l'emploi, les prix et l'équilibre extérieur. Pour ce qui est de la politique conjoncturelle ou à court terme, il est prévu d'établir des budgets économiques normatifs, compatibles entre eux. Pour faciliter la coordination de la politique à court terme, et dans un souci de discrétion et d'efficacité, le Conseil a créé un groupe de coordination spécial, appelé notamment à préparer les trois séances annuelles consacrées à l'examen des politiques conjoncturelles et budgétaires culminant chaque année dans un rapport général sur l'état économique de la Communauté.

Au cours de la première étape ces efforts de concertation n'ont donné que des résultats insuffisants. Il existe certainement un décalage entre le degré de perméabilité réciproque des économies et les réactions spontanées des agents économiques consécutifs à cet état de chose, d'une part, et la maîtrise des facteurs économiques par les autorités responsables au moyen d'actions et de directives appropriées, d'autre part.

Par ailleurs, les objectifs quantitatifs fixés à plusieurs reprises par le Conseil sur proposition de la Commission n'ont été atteints que dans une minorité de cas. Les différences des structures et les déphasages économiques dans les différents Etats membres expliquent ces échecs. Aussi le sommet de Paris d'octobre dernier a-t-il fortement insisté pour que la poursuite de la politique globale coordonnée soit complétée par une politique régionale, une politique sectorielle ainsi qu'une politique sociale appropriée. C'est à propos des problèmes d'emploi liés au développement régional qu'un plus grand effort de solidarité communautaire semble requis. Dans cet ordre d'idées, des règles d'ajustement et d'aide automatique doivent être dégagées pour surmonter des difficultés passagères dans certains pays membres, qui eux-mêmes doivent se plier aux mesures de redressement internes, imposées par la situation. De cette façon on évite les changements de parités monétaires à l'intérieur de la Communauté, qui restent cependant possibles avant l'entrée dans la phase finale d'union monétaire complète.

A propos de l'établissement de prévisions quantitatives à moyen terme, qui doivent éclairer et guider les décisions à prendre dans le cadre de la coordination des politiques à court terme, il faut dégager des procédures adéquates de consultation et d'association à la politique à suivre des agents de la vie économique et particulièrement des partenaires sociaux. Il s'agit là d'un point particulièrement délicat et important. Toute cette politique doit être orientée de façon à éviter l'inflation par la demande et par les coûts.

Politique budgétaire et financière

Les budgets nationaux jouent un rôle primordial dans le développement et la restriction de la demande.

Aussi est-il préconisé d'élaborer des normes communes quant aux variations du volume et de l'ampleur du solde, des modes de financement des déficits et éventuellement d'utilisation des soldes.

Avec le problème du financement des soldes nous sommes à la charnière de la politique budgétaire et monétaire.

L'Union monétaire ne met pas d'obstacle à la répartition des ressources budgétaires selon les préférences nationales, elle n'implique pas une pression fiscale identique ni même une unification complète des méthodes de crédit. Mais, dans l'intérêt de la sauvegarde des chances égales pour tous comme dans l'intérêt de la sauvegarde du pouvoir d'achat du système monétaire commun, elle exige que la création monétaire dans l'intérêt de la dépense publique et notamment des investissements se fasse selon des règles sévères et fortement coordonnées.

Pour le financement à court terme des déficits budgétaires, des plafonds devront être fixés.

Les Etats membres devraient se doter également des dispositifs légaux leur permettant de réagir rapidement aux impératifs de la politique conjoncturelle. L'établissement des budgets conjoncturels, la mise en place des régulateurs fiscaux, la pratique de réserves conjoncturelles, sont autant de procédés permettant de moduler la politique sur les revirements des conjonctures.

La stabilité interne de la Communauté dépendra naturellement d'une façon prépondérante des modalités de création de liquidités dans l'ensemble de la zone. C'est pourquoi la création de ces liquidités, la politique monétaire ainsi que celle du crédit doivent être centralisées.

C'est le système communautaire des banques centrales, auquel doit mener l'évolution déclenchée par le Fonds Européen de Coopération Monétaire, qui sera habilité à fixer les orientations de la politique

monétaire interne quant à la liquidité des taux d'intérêt, le crédit aux secteurs public et privé.

La politique de restriction successive des marges de fluctuation des monnaies communautaires jusqu'à leur complète élimination est un élément de sécurité des affaires. Par ailleurs les mesures de solidarité financière, de redressement et d'ajustement de politiques déficientes exigées par cette discipline intensifieront la collaboration et la cohésion entre les Etats membres.

Quant aux modifications des rapports de change qui sont encore susceptibles de se produire pendant la période transitoire, elles devront donner lieu de plus en plus à des procédures communautaires.

Aspects externes de l'union monétaire

Nous ne devons pas ignorer que certaines des causes du fléau inflationniste sont à chercher dans le dérèglement du système monétaire international. L'union monétaire européenne peut apporter une contribution essentielle à l'administration judicieuse et à la consolidation du nouveau régime actuellement à l'étude dans le groupe des Vingt. Il est question d'éliminer les avantages spéciaux des monnaies de réserve nationales et de fonder le système monétaire sur une unité de réserves délibérément créée et définie par la communauté mondiale. Pour que la gestion de cette monnaie collective ne donne pas lieu à de nouvelles impulsions inflationnistes, elle devrait être gérée d'une façon particulièrement rigoureuse et objective. Comme pour toute monnaie, sa valeur dépendra en définitive de sa convertibilité dans les principales monnaies commerciales du monde.

Le système monétaire européen doit devenir un des principaux piliers de cette construction monétaire. Mais il ne pourra jouer ce rôle qu'à condition qu'il existe. En d'autres termes, la personnalité monétaire de la Communauté doit s'être affirmée et imposée pour être en mesure d'exercer son influence.

Ici se pose la question de savoir si des pays européens qui ne sont pas membres de la CEE peuvent renforcer le poids de la Communauté en s'associant à l'œuvre de coordination et d'action commune du Marché commun. J'estime que cela serait hautement souhaitable. Un régime monétaire comporte incontestablement des formules d'association à des degrés divers. En raison des aspects politiques d'une collaboration plus poussée, le statut de ces membres associés comportera des limitations par rapport à l'application des accords communautaires. Il est indéniable cependant qu'une extension de la base et du rayonnement de l'union monétaire européenne sera de nature à renforcer son action sur le plan mondial.

Conclusions

J'ai essayé de répondre à la question de savoir si le remède à l'inflation peut se trouver dans l'union monétaire européenne. Je crois vous avoir montré que tel est le cas. Telle est aussi la nécessité politique.

Fondamentalement ce rôle ne peut échoir à l'union monétaire que si nous sommes déterminés dans tous les Etats membres à pratiquer une politique de stabilité et d'équilibre. Avec cette disposition d'esprit on arrive à promouvoir les politiques et les techniques nécessaires à la réalisation de l'objectif.

Résumons :

1° La Communauté dans son ensemble doit assurer l'équilibre de sa balance globale vis-à-vis de l'extérieur.

2° Pour réaliser un développement équilibré à l'intérieur de la Communauté les organes communautaires doivent promouvoir à côté d'une concertation globale des politiques économiques, des mécanismes de transfert et de redressement internes au moyen de politiques spécifiques, de développement régional, d'assurance de l'emploi, d'assainissement sectoriel et de progrès social.

3° La liquidité générale de la Communauté doit être l'objet d'orientations communautaires, ce qui exige l'harmonisation des instruments de la politique monétaire.

4° La Communauté doit pouvoir exercer un rôle de persuasion et d'orientation sur le plan mondial.

Bien sûr, la réalisation de ce programme exige un renforcement institutionnel important de la Communauté actuelle. Mais il ne faudrait pas en tirer la conclusion de traîner les pieds et de tergiverser sur la route à suivre. Nous sommes interpellés sur le plan monétaire. C'est par une fuite en avant sur ce terrain que nous pouvons redresser la situation. Tout ce que je viens de dire tend à démontrer que mise à part l'indispensable lutte sur le plan interne dont chaque pays garde la responsabilité, les pays membres de la CEE pourront faire de l'application résolue des programmes tracés par la Conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement d'octobre 1972 ainsi que des résolutions prises et à prendre prochainement pour l'édification de l'union économique et monétaire une arme de choix pour défendre le pouvoir d'achat de l'Européen et un ordre monétaire dans le monde.

Le 25e Anniversaire de l'accord culturel belgo-luxembourgeois

Le 20 mars 1973 eut lieu à Luxembourg le 25e Anniversaire de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, marqué par la visite officielle de Son Excellence Monsieur Edmond Leburton, Premier Ministre de Belgique. Le chef du Gouvernement belge fut accompagné de Monsieur le Vice-Premier Ministre Léo Tindemans et Monsieur le Vice-Premier Ministre Willy De Clercq.

Après une audience que Son Altesse Royale le Grand-Duc accorda aux hommes d'Etat belges, ils furent reçus au Ministère d'Etat par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. A l'issue de cette rencontre le communiqué suivant a été publié :

Communiqué

Au cours des conversations politiques qui ont eu lieu à Luxembourg à l'occasion de la visite officielle du Premier Ministre de Belgique, les deux délégations se sont réjouies de la bonne marche de l'U. E. B. L. dont la convention a été reconduite le 6 mars 1972 et de la mise en vigueur de la convention fiscale signée le 17 septembre 1970.

Du côté belge, où on se préoccupe du problème des frontaliers, on a fait quelques remarques sur l'application de cette convention. Les administrations compétentes ont été chargées de rechercher une solution aux questions en suspens.

Un échange de vues a eu lieu sur les travaux en cours concernant l'adaptation de la législation sur le contrôle des changes.

Sur le plan de la coopération régionale on a évoqué la création d'un parc naturel belgo-luxembourgeois et la protection des eaux de la Haute-Sûre.

Cependant la part majeure de ces conversations a été consacrée à un tour d'horizon européen, en tenant compte des difficultés monétaires et des conclusions du Conseil des Ministres des Finances des Communautés européennes.

A ce propos notamment, la délégation belge a confirmé l'appui belge à la candidature luxembourgeoise pour le siège du Fonds de coopération monétaire, conformément aux accords intervenus en 1965.

* *

Son Excellence Monsieur Edmond Leburton, Premier Ministre de Belgique, et sa délégation assistèrent ensuite à la séance académique organisée par le Ministère des Affaires culturelles dans l'auditorium de Radio-Télé-Luxembourg, à l'occasion de la commémoration du 25e anniversaire de l'accord culturel belgo-luxembourgeois. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des hôtes belges, de Monsieur Joseph Bech, Président d'honneur de la Chambre des Députés, de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de membres du Gouvernement, des représentants du corps diplomatique, de Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, de Mlle Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, des présidents et représentants des grandes administrations. Etaient également présents Monsieur Pierre Falize, Ministre de la Culture française et Monsieur Joseph Chabert, Ministre de la Culture néerlandaise. L'encadrement musical fut assuré par l'orchestre de chambre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de M. Pierre Cao.

Des allocutions furent successivement prononcées par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, par Monsieur Edmond Leburton, Premier Ministre de Belgique et par Monsieur Paul Spang, Président de la délégation luxembourgeoise à la Commission mixte qui parla sur « Quelques souvenirs communs dans 2000 ans d'histoire ». Nous reproduisons ci-après les messages de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de Monsieur Edmond Leburton, Premier Ministre de Belgique.

Message de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Monseigneur,

Je salue très respectueusement Votre Altesse Royale Qui, par Sa présence, donne à cette cérémonie tout l'éclat qu'elle mérite. Le pacte d'amitié et de confiance qui lie Belges et Luxembourgeois depuis si longtemps, a trouvé dans l'union des dynasties, à la fois sa consécration et son approfondissement. Une fois de plus, une cérémonie de commémoration nous rend cette réalité plus sensible.

Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ministres,
Excellences,
Madame le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, le 6 mars 1972, il nous a été donné de commémorer le 50e anniversaire du Traité d'Union économique qui, en 1922, inaugura un nouveau chapitre des liens belgo-luxembourgeois, riche d'épisodes et d'expériences, impressionnant par l'amélioration constante des méthodes et des résultats de la collaboration des deux pays. Effectivement, ce pacte est l'une des plus remarquables réussites de l'intégration économique dans le respect des individualités nationales.

Aujourd'hui, nous avons le privilège d'accueillir dans notre capitale d'éminentes personnalités belges du monde politique et culturel, pour évoquer le 25e anniversaire de l'accord culturel, signé à Luxembourg, le 27 mars 1948.

Je souhaite une très cordiale bienvenue à Monsieur Edmond Leburton, Premier Ministre de Belgique, qui a bien voulu faire coïncider une visite officielle à Luxembourg avec la participation à cette séance commémorative. Nous sommes d'autant plus sensibles à sa présence parmi nous, que la constitution encore récente de son cabinet impose à mon collège d'importants et d'urgents devoirs dans son pays. Par ailleurs, ce déplacement à l'étranger est sans doute l'un des premiers, sinon le premier, que Monsieur Leburton a voulu entreprendre dans sa nouvelle fonction. Nous l'en remercions.

Je remercie également de leur présence Messieurs les Vice-Premiers Ministres Willy de Clercq et Léo Tindemans, Monsieur Pierre Falize, Ministre de la Culture Française et Monsieur Jos Chabert, Ministre de la Culture Néerlandaise, ainsi que toutes les personnalités belges et luxembourgeoises, qui se sont rendues à notre invitation.

J'ai parlé du Cinquantenaire de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. La juxtaposition d'un anniversaire portant sur un demi-siècle et de celui d'un quart de siècle, pourrait incliner quelque esprit malveillant, à trouver dans cet écart jubilaire la confirmation du positivisme économique que l'on prête souvent à nos populations. Aussi voudrais-je m'empresser de dissiper tout de suite ce malentendu. Non, nos Gouvernements n'ont pas laissé s'écouler 26 années après la signature du Traité d'Union Economique pour découvrir que les relations de peuples liés dans une destinée économique commune, demandaient un complément d'âme, donc d'échange culturel. Aussi faut-il rappeler que dès le 21 septembre 1923, un accord relatif aux relations intellectuelles fut signé à Luxembourg. Nous avons le privilège d'avoir le signataire du côté luxembourgeois, Monsieur Joseph Bech, parmi nous. Nous lui devons un grand hommage cordial. L'accord portait essentiellement sur des échanges de professeurs et d'élèves.

En 1948, les deux Gouvernements éprouvèrent le besoin d'y substituer un nouvel accord, adapté aux circonstances et au progrès des idées, couvrant d'ailleurs des champs d'action élargis. Il faut dire qu'en 1967, le texte en fut renouvelé une fois de plus et c'est cet acte signé le 22 février 1967 à Bruxelles qui régit les relations culturelles entre nos deux pays au moment actuel.

Ces renouvellements successifs des textes prouvent à quel point les deux parties ont eu le soin de faire face aux données changeantes de la vie intellectuelle et de vivifier le contenu formel des textes.

Il faut bien le reconnaître à propos de cet accord belgo-luxembourgeois, comme à propos de tous les accords culturels que nous avons conclus, le Luxembourg reçoit plus qu'il ne peut donner. L'insatisfaction de cet état de choses trouve cependant une contrepartie dans l'usage que nos intellectuels font des tranches de patrimoine culturelles qu'ils reçoivent de l'étranger et dont on retrouve des synthèses stimulantes dans les travaux des meilleurs de nos esprits. Aussi arrive-t-il souvent chez nous que l'exportation d'idées coïncide avec l'exportation d'hommes.

Ce phénomène se retrouve au cours des siècles, tel par exemple que ce Jérôme de Busleyden, créateur du Collège des Trois Langues de l'Université de Louvain et qui fut le correspondant d'Erasme et de Thomas More, tel encore que Mameranus, historiographe, et plus près de nous les Funck-Brentano, les Vannérus, les Palgen, les Hackin et j'en passe.

Ainsi ne perdons-nous pas l'espoir, pour parler en termes d'économie, que la balance de nos échanges intellectuels s'équilibrera à long terme, grâce au fonds commun d'aspirations et de réalisations nouvelles de nos peuples, grâce aussi à un certain développement et une spécialisation des études supérieures dans notre pays, qui sont susceptibles de fournir une certaine monnaie de rechange, grâce enfin à l'ouverture et la disponibilité qu'entretient et que stimule l'idée européenne.

Quant à l'accord culturel belgo-luxembourgeois, je voudrais marquer ma satisfaction de son fonctionnement et souhaiter qu'il trouve au cours des années à venir de nouvelles possibilités d'extension et d'application.

Je voudrais remercier le Gouvernement belge, les autorités universitaires belges, l'administration du Royaume, et plus spécialement aussi les membres de la Commission mixte, de toute la compréhension que les intérêts culturels du Grand-Duché ont trouvé auprès d'eux et de leur œuvre de coopération. Qu'il s'agisse de bourses d'études académiques (20 pour l'année académique 1972/73), de bourses de vacances, qu'il s'agisse de la collaboration scientifique, qu'il s'agisse de manifestations culturelles, de concerts et d'expositions dont certaines importantes marqueront cet anniversaire, un intense échange s'est instauré, grâce notamment à l'initiative et l'ouverture d'esprit des interlocuteurs belges.

Lors de la réunion du Comité des Ministres du Benelux à Luxembourg, le 6 juillet 1970, les Gouvernements belge et luxembourgeois avaient décidé d'encourager également les relations entre régions voisines situées de part et d'autre de la frontière, en assurant une meilleure coordination des politiques régionales tant en matière de développement économique, social et culturel qu'en matière d'aménagement du territoire. En ce qui concerne les échanges culturels sur le plan régional, une commission a été instituée dans le cadre de l'accord, commission qui, lors de sa réunion du 19 octobre 1971, à Arlon, a fait des propositions touchant aux problèmes de l'enseignement, des échanges artistiques et de l'éducation permanente.

On peut donc envisager l'avenir de nos relations culturelles avec confiance.

L'enrichissement que peut nous apporter aux uns et aux autres la connaissance de nos particularités culturelles, linguistiques, scolaires, de nos différents courants intellectuels, continuera à faire de cette partie du continent un champ choisi d'expérience d'une Europe pluraliste et humaine.

Mais dans ce cadre nous aimerons toujours, nous Luxembourgeois, à trouver dans votre pays la magnificence d'une tradition artistique et scientifique que vous a légué un destin historique propice. Pour les

amateurs d'art, vos villes et musées sont autant de hauts lieux, dont une large et généreuse application des accords culturels pourra promouvoir l'accès et la compréhension. Nous irons périodiquement comme Paul Claudel, « accomplir un pèlerinage, j'allais dire une cure, dans les musées de Bruxelles et d'Anvers, pour nous y rincer l'œil et l'âme dans la contemplation des Rubens et des Jordaens ».

Ce patrimoine, apport de deux riches cultures, prouve en même temps l'enrichissement résultant de leur coexistence. Avec le Grand-Duché qui se nourrit également de deux civilisations européennes majeures, la Belgique, creuset, ligne de partage et carrefour, poursuivra un destin humaniste qui redeviendra de mode après les altérations et les mises en doute d'une époque contestataire et agitée.

Message de Monsieur Edmond Leburton, Premier Ministre de Belgique

Monsieur le Président de Gouvernement,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis,

Le Gouvernement belge est particulièrement heureux de l'occasion, offerte par la célébration du 25e anniversaire de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, de faire, peu de temps après sa constitution, cette visite que les traditions et les usages de l'amitié bénéluxienne commandent à tout nouveau Gouvernement. Tant de convergences nous unissent et si peu nous sépare que la coopération exemplaire entre nos deux pays est une donnée permanente et sûre de la ligne de conduite de tous nos Gouvernements.

L'an dernier, la convention d'union économique que nous avions conclue en 1921 pour une durée de cinquante ans, a été reconduite. Dans l'amitié et la confiance, nous avons pu éliminer les difficultés mineures que la pratique de cette union avait révélées. Ensemble, nous traversons les bourrasques que soulève sur le plan international le désordre monétaire.

L'histoire a placé nos deux Etats, au cœur de l'Europe, dans une région qui un jour, nous le souhaitons, ne sera plus découpée par des frontières. Tous deux, nous faisons partie de cette « zône charnière » qui joint le monde latin au monde germanique. Tous deux nous sommes situés dans cette région où coulent des fleuves, qui depuis des siècles sont associés à l'expansion économique de l'Europe occidentale. C'est dire que le Luxembourg et la Belgique, tout naturellement, furent entraînés par leur vocation européenne à œuvrer, avec ferveur et ténacité, à l'unité de notre continent.

Je désire, à cet égard, rendre hommage aux hommes d'Etat éminents qui, appelés à gouverner votre pays, ont pu mener ainsi une action sur le plan diplomatique dont l'Europe a tiré tant de profit. On pense à Monsieur Bech, pendant si longtemps Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, dont la sagesse souriante et l'expérience des hommes et des choses, ont contribué pour une large part au redressement de l'Europe et à la réussite de la construction communautaire. Je pense aussi à vous-même, Monsieur le Président de Gouvernement. Dans un passé récent, vous avez attaché votre nom à ce plan qui doit mener la communauté européenne sur la voie de l'union monétaire. Votre exemple et celui de vos éminents prédécesseurs confirment que des pays comme les nôtres peuvent jouer un rôle de premier ordre sur la scène européenne, en assumant le rôle de médiation auquel la géographie et l'histoire les destinent. Ce fut le cas dans l'Europe des Six : ce sera certainement le cas dans l'Europe élargie à Neuf où le nombre crée une difficulté supplémentaire dans l'élaboration des décisions communautaires. Le Luxembourg et la Belgique, en raison même de leur dimension réduite et de leur rayonnement économique, prennent à tâche de rapprocher nos voisins, plus grands par la taille et, du fait même de l'affirmation de leur personnalité, plus préoccupés de leurs intérêts nationaux.

L'événement que nous célébrons aujourd'hui n'a rien de spectaculaire en soi : l'accord culturel ne représente qu'un volet d'un réseau de relations, particulièrement étroites, tissées entre nous.

Cependant il est bon de constater, à l'occasion de ce 25e anniversaire, que des résultats substantiels ont été atteints. L'accord qui avait pour but de « favoriser par tous les moyens la collaboration des deux pays dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture » a été suivi d'heureux effets. Le moins significatif n'est certes point celui d'avoir permis de régler, de manière satisfaisante, l'accès des élèves et étudiants belges ou luxembourgeois à l'enseignement de l'un ou l'autre pays. Les échanges culturels ont été nombreux. 1973 sera une année particulièrement faste comme le montre le programme des manifestations belges prévues dans notre capitale dans les mois prochains.

La Belgique est honorée de pouvoir apporter ainsi sa contribution à la vie culturelle d'une des villes-sièges de la Communauté européenne.

Mais à cette séance académique il convient de faire des projets d'avenir. Si la Belgique s'est engagée dans la voie de la régionalisation et a déjà accordé à ses régions l'autonomie culturelle, elle le fait dans le souci de permettre à l'ensemble de sa population de mieux participer à la vie de la nation, de mieux en capter les énergies, de mieux distribuer les activités à l'extérieur de la capitale et de laisser les initiatives s'épanouir sur l'ensemble du territoire national. D'une telle politique, le Gouvernement belge souhaite voir résulter, particulièrement sur le plan culturel, une animation, dans les régions périphériques que l'éloignement du centre avait vouées, dans le passé, à un certain délaissement.

Côté belge, la province de Luxembourg, grâce au désenclavement que l'amélioration des voies de communication entraîne, a trouvé sa place sur l'axe routier Anvers - Bruxelles - Luxembourg - Bâle : elle s'est ainsi approchée du bassin Grand-Ducal, la Lorraine et la Sarre qui se sont développées autour de la Moselle.

Dans leur rapport d'activités, les présidents de la Commission mixte chargée de l'application de l'ac-

cord culturel belgo-luxembourgeois estiment « s'il y a lieu de porter une attention particulière et diligente aux échanges frontaliers. La Commission a décidé de faire dresser la liste des moyens à mettre en œuvre pour encourager et promouvoir des échanges frontaliers ». Dans la perspective de la régionalisation que j'ai évoquée, les relations culturelles interfrontalières sont importantes en effet.

Le Grand-Duché de Luxembourg pourrait prendre une large part à l'animation culturelle de la province de Luxembourg en multipliant les contacts et les échanges en direction de la Belgique. Dans cette optique, Arlon et ses environs immédiats ne manquent point de moyens qui puissent être mis à la disposition d'une politique culturelle interfrontalière: Le « Centre d'Animation globale du Sud-Luxembourg », la « Fondation Universitaire Luxembourgeoise » d'Arlon et le « Centre de rencontre du Pont d'Oyé » à Habay-la-Neuve sont autant d'endroits où ces échanges culturels pourraient se situer.

Il conviendrait de provoquer des rencontres entre intellectuels et artistes de part et d'autre de la frontière, de manière à assurer à ces institutions nouvelles un rayonnement et une activité où la coopération entre nos deux pays trouverait son avantage.

Ainsi, Monsieur le Président de Gouvernement, sur le plan national et sur le plan interrégional, nous espérons pouvoir resserrer davantage les liens de l'amitié belgo-luxembourgeoise. Grâce à l'œuvre accomplie par nos prédécesseurs, le Luxembourg et la Belgique vivent aujourd'hui dans une harmonie réciproque, sans perdre, chemin faisant, leur personnalité respective. La concordance de nos intérêts fait que nos routes coïncident. Félicitons aujourd'hui tous ceux qui ont contribué à la mise en œuvre de cet accord culturel, signé il y a 25 ans par deux illustres Collègues, Messieurs Bech et Camille Huysmans. Je souhaite que ceux qui poursuivent leur œuvre, puissent atteindre les objectifs qu'ils se proposent pour les années à venir.

L'ARBED en 1972

Le 27 avril 1973 eut lieu à Luxembourg l'assemblée générale ordinaire des « Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange » (ARBED). Nous reproduisons ci-après les parties essentielles du rapport du Conseil d'administration de l'ARBED.

L'activité de l'ARBED

Au cours de l'exercice 1972, la production d'acier de l'ARBED n'a pas suivi l'évolution générale de la sidérurgie communautaire. Limitée depuis le début de l'année 1972 aux seules usines luxembourgeoises, par suite de la transformation en filiale de l'usine de Cologne, la production d'acier s'est élevée au cours de l'exercice sous revue à 4.892.128 tonnes, contre un chiffre correspondant de 4.684.614 tonnes en 1971, ce qui représente une progression de 4,4%, alors que le taux d'accroissement s'est chiffré à 9,4% pour l'ensemble de la Communauté.

La modération relative de l'augmentation de la production de l'ARBED s'explique, d'une part, par la retenue qu'elle a éprouvée à s'engager dans la voie des ventes à prix non rémunérateurs et, de l'autre, par l'obligation dans laquelle elle s'est trouvée, à la suite de la poussée des coûts de production, d'investir temporairement plutôt en vue de l'amélioration de la productivité qu'en vue de l'augmentation de ses capacités. La production d'acier de l'année 1972 est ainsi restée inférieure de 1,3% à celle de l'année record 1969.

L'extraction de minerai a atteint 11.246.461 tonnes, contre 11.729.383 tonnes au cours de l'exercice précédent, soit un recul de 4,1%. Dans cette évolution, il convient de signaler la diminution continue de l'extraction de minerai luxembourgeois dont la faible teneur en fer, dans certains sièges, ne justifie plus une utilisation aussi intensive que par le passé. Cette dernière circonstance a d'ailleurs été à la base de la fermeture, fin 1972, de la mine de Dudelange.

La production de fonte s'est élevée à 4.167.094 tonnes contre 4.062.178 tonnes en 1971, ce qui représente une augmentation de 2,6%.

Productions	1970 t	1971 t	1972 t
Minerai	12.005.110	11.729.383	11.246.461
Fonte	4.266.165	4.062.178	4.167.094
Acier	4.890.712	4.684.614	4.892.128

Dans l'élaboration de l'acier brut, la part du procédé à l'oxygène pur dans la production totale de 1972 s'est accrue à 42,4%, contre 38,8% en 1971. Les trois aciéries LD-AC ont réalisé des productions records.

La production de laminés s'est élevée à 3.999.000 tonnes, contre 3.830.000 tonnes en 1971 et 3.979.000 tonnes en 1970. Par rapport à l'exercice précédent, la progression est donc de 4,4%. Dans ce résultat global, les usines luxembourgeoises sont intervenues pour 3.814.000 tonnes et l'usine de St-Ingbert pour 185.000 tonnes.

Les Tréfileries Réunies de l'ARBED, division et filiales, ont enregistré dans leur ensemble une production de 552.000 tonnes en 1972. La progression est de 3,4% par rapport à l'exercice précédent et de 4,9 % par rapport à 1970.

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'évolution des principaux produits ARBED.

Produits	1970 t	1971 t	1972 t
Feuillards et larges plats	983.000*	945.000*	1.038.000*
Laminés marchands	925.000	857.000	834.000
Tôles	479.000	447.000	469.000
Fil machine	427.000*	455.000*	455.000*
Poutrelles à larges ailes	532.000	443.000	453.000
Profilés	203.000	266.000	312.000
Demi-produits	246.000*	242.000*	278.000*
Palplanches	123.000	91.000	146.000
Matériel de voie	61.000	84.000	14.000
Total laminés	3.979.000	3.830.000	3.999.000
Tréfilés (sans filiales)	247.000	254.000	282.000
Tubes	105.000	109.000	109.000
Pièces de forge	12.000	11.000	9.000

* Y compris les tonnages destinés à être transformés dans les usines de l'ARBED.

Il ressort de ce tableau que la production de laminés a augmenté d'une année à l'autre dans les secteurs des profilés (+17,3%), des demi-produits (+14,9%), des feuillards et larges plats (+9,8%), des tôles (+4,9%), des poutrelles à larges ailes (+2,3%) et surtout des palplanches (+60,4%). En revanche, le matériel de voie est en baisse de 60.000 tonnes à la suite de l'abandon du laminage de certains types de rails et les laminés marchands accusent un recul de 2,7%. La production de fil machine est restée inchangée.

La production totale d'acier des sociétés du groupe ARBED dans lesquelles il détient une participation déterminante, s'est élevée en 1972 à 11,077 millions de tonnes contre 10,139 millions en 1971. Cette production permet au groupe ARBED de maintenir sa position parmi les grandes entreprises sidérurgiques européennes.

Situation du personnel

Le personnel occupé dans les divisions luxembourgeoises de l'ARBED est revenu en 1972 à 23.336 ouvriers et employés, contre un total de 23.479 à la fin de l'exercice précédent. Compte tenu des divisions étrangères, l'effectif global s'est chiffré à 27.493 personnes, contre 30.902 un an plus tôt.

Cette diminution s'explique, pour l'essentiel, par la transformation déjà signalée de l'usine de Cologne, précédemment prise en location par l'ARBED, en participation à 100%.

Abstraction faite de ce changement dans la structure de la société, la diminution de l'effectif s'est chiffrée d'une année à l'autre à 240 personnes.

L'examen détaillé de l'évolution des effectifs au cours des trois dernières années donne l'image suivante :

Personnel (au 31. 12.)	1970	1971	1972
Mines luxembourgeoises	1.129	1.087	976
Mines françaises	1.631	1.575	1.501
Autres divisions luxembourgeoises	22.807	22.392	22.361
Autres divisions étrangères	6.393	5.848	2.655
Effectif total	31.960	30.902	27.493
dont : Ouvriers	27.247	26.170	23.169
Employés	4.713	4.732	4.324

Il ressort de ce tableau que la réduction des effectifs a concerné notamment les mines luxembourgeoises (—10%). Toutefois, il n'a été procédé à aucun licenciement, la main-d'œuvre libérée par des mesures de rationalisation ayant été pour la plupart affectée à d'autres divisions ou mise à la retraite anticipée.

L'année 1972 a été marquée par une nouvelle hausse très forte des coûts salariaux, notamment en raison du nouveau contrat collectif conclu avec les organisations syndicales ouvrières. Ainsi, le coût salarial moyen des divisions luxembourgeoises a enregistré une hausse de 10,6%, dont 5,7% au titre de l'indice du coût de la vie. Quant au nombre d'heures de travail par ouvrier inscrit et par mois, il est passé de 155,1 à 150,5.

Les charges salariales et sociales supportées en 1972 par l'ARBED au Luxembourg se sont élevées à 8,2 milliards de francs contre 7,7 milliards l'année précédente.

Cette hausse du coût salarial au cours d'une année de médiocre conjoncture a dépassé largement les progrès, pourtant notables, réalisés en matière de productivité.

La société sera donc obligée de poursuivre et d'intensifier ses efforts de rationalisation à tous les échelons, afin de garder ses chances dans la lutte concurrentielle qui reste très âpre. L'amélioration générale des coûts de production doit être considérée comme un objectif primordial de la société.

En ce qui concerne la sécurité du travail, la société tient à signaler que, par 1000 ouvriers inscrits, le nombre des accidents déclarés est tombé de 168 en 1971 à 143 en 1972, soit une diminution de 15%.

Politique d'investissement

En 1972, l'ARBED a poursuivi activement son programme pluri-annuel d'investissement qui vise, d'une part, l'accroissement de sa productivité et, d'autre part, une plus grande prise d'influence dans certaines de ses participations.

Les événements suivants qui se sont produits en 1972 au niveau du groupe ARBED, méritent d'être mentionnés :

— Renforcement de la participation dans SIDMAR par le rachat de près de 7% du capital de cette société, dont l'ARBED détient maintenant 62,24%.

— Extension des activités en tréfilerie par la création de FAN INTERNATIONAL à Dudelange. Dans le même domaine, l'activité du groupe a été

resserrée par le rachat déjà mentionné d'Eisen & Stahl et de Walzwerke GmbH, vorm. E. Böcking & Co.

Toujours dans le domaine des tréfileries, l'ARBED a regroupé ses filiales néerlandaises, localisées à Rotterdam, Deil et Nimègue, en une seule division intégrée à l'ARBED. En outre, on a entrepris la centralisation à Luxembourg de la vente de toutes ces divisions et filiales.

La recherche d'un meilleur prix de revient pour les briques réfractaires basiques a conduit, au début de 1973, à la création, avec la Dolomitwerke GmbH, Wülfrath, de la nouvelle société REFRALUX qui se dotera des équipements les plus modernes. Sa capacité de production, dépassant les propres besoins de l'ARBED, permet d'approvisionner des clients tiers.

En ce qui concerne la modernisation et la rationalisation des usines luxembourgeoises et étrangères, il faut signaler que la réalisation de différentes grandes installations a subi un certain retard. Il s'agit notamment de l'aciérie LD-AC, à Differdange, ainsi que de l'installation de dégazage sous vide de l'acier LD et de l'agrandissement de la halle de coulée, à Esch-Schifflange.

Toutefois, les travaux neufs importants suivants ont pu être achevés au cours de l'exercice écoulé :

à Differdange :

3 fours pits; l'installation de compactage à chaud des minerais;

à Dudelange :

l'installation de granulation par compactage des scories Thomas moulues;

aux Tréfileries Réunies :

une usine de treillis soudés d'une capacité annuelle de 120.000 tonnes, à Saint-Ingbert;

une unité de production pour boulons et éléments d'assemblage à haute résistance d'une capacité annuelle de 12.000 tonnes, à Gentbrugge;

la première étape de réimplantation de la câblerie de Cologne, dans le cadre des rationalisations en cours avec la câblerie de Mülheim-Ruhr;

la ligne de décapage et de préparation du fil machine à programmation électronique, pourvue d'un circuit de régénération des acides, à Saint-Ingbert.

Parmi les intallations importantes en cours d'exécution et dont l'achèvement est prévu pour 1973 et 1974, il convient de signaler :

à Esch-Belval :

la liaison ferroviaire avec l'usine de Differdange; la deuxième agglomération DL; le décanteur-déshuileur pour les eaux de laminage;

à Differdange :

l'aciérie LD-AC et le blooming Grey;

à Esch-Schifflange :

le centre de recherches;

l'installation de dégazage sous vide de l'acier LD; l'agrandissement de la halle de coulée;

à Dudelange :

le train quarto pour feuillards à froid transféré d'ARBED-St-Ingbert;

l'incorporation d'une ligne d'inspection et de rebobinage dans la ligne de cisaillage existante;

aux Mines françaises :

la mise en exploitation de la concession de Serrouville;

aux Tréfileries Réunies :

le nouvel atelier de treillis soudés, à Gentbrugge.

Au niveau du groupe, trois tâches importantes ont été définies dans le cadre des objectifs pour 1973:

— renforcer la cohérence des activités et du développement de l'ARBED et des sociétés SIDMAR et Stahlwerke Röchling-Burbach au profit de tous et de chacun;
— améliorer, par une gestion plus centralisée, la rentabilité du secteur des tréfileries;
— renforcer les liens entre les diverses unités engagées dans les constructions métalliques et mécaniques en vue de l'amélioration de leur rentabilité.

Comme en 1972, l'effort d'investissement de l'ARBED sera concentré en 1973 principalement sur les usines luxembourgeoises. Il portera en premier lieu sur la modernisation et la rationalisation de l'appareil de production, mais également sur le développement et la mise au point de procédés et de produits nouveaux.

Aux hauts fourneaux, la pulvérisation à l'air comprimé de fuel, au brûleur ARBED, a permis d'accroître notablement le taux d'injection de fuel oil.

A l'aciérie de Dudelange, il a été mis au point un nouveau procédé de déphosphoration poussée en poche permettant d'obtenir régulièrement des teneurs en phosphore de l'acier fini inférieures à 0,010%, et ceci au départ de fonte phosphoreuse.

Malgré la basse conjoncture de l'année 1972, les dépenses d'investissement de l'ARBED se sont maintenues au niveau élevé des années précédentes et se sont chiffrées au total à Flux 2,5 milliards, dont 2,1 milliards ont été investis aux divisions luxembourgeoises. Ce chiffre porte à 9,3 milliards le total des investissements effectués depuis 1969. Les divisions luxembourgeoises en ont bénéficié à raison de 7,9 milliards, soit près de 85%.

Pour 1973, le montant des investissements prévus est de 2,7 milliards, dont 2,4 milliards aux divisions luxembourgeoises.

Les chiffres illustrent, d'une part, la continuité de la politique pratiquée par l'ARBED en matière d'investissements et, d'autre part, le souci de la société de doter ses usines, notamment au Grand-Duché de Luxembourg, d'un potentiel de production moderne leur permettant de rester compétitives avec les meilleures unités de production d'Europe.

Résultats de l'exercice

Le niveau particulièrement bas des prix de vente tout au long du premier semestre de l'année n'a pu

être compensé par la reprise lente intervenue en fin d'exercice, de sorte que le chiffre d'affaires n'a pas dépassé le montant de Flux 26,7 milliards, malgré l'accroissement des tonnages vendus. La progression du chiffre d'affaires n'est donc que de 3,5% par rapport à l'exercice précédent au cours duquel, déduction faite du produit de l'usine de Cologne, un montant comparable de 25,8 milliards de francs avait été réalisé.

Parallèlement, la hausse continue des prix de revient a entraîné une compression des marges telle que les résultats industriels de l'exercice ont été déficitaires, tous amortissements fiscalement exonérés étant faits. Le solde bénéficiaire de 214.006.986 francs figurant au compte de profits et pertes, provient donc entièrement des revenus des participations

Ce solde bénéficiaire, auquel vient s'ajouter un report à nouveau de 201.232.988 francs, permet de disposer d'une somme de 415.239.974 francs.

Le dividende net de l'exercice 1972 s'élève à 160,— francs.

L'évolution de l'économie luxembourgeoise en 1972

Le « Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)» a publié récemment un bulletin intitulé « L'année économique 1972 et perspectives pour 1973 », dont nous reproduisons ci-après la partie essentielle.

Conjoncture générale

En 1972, l'économie luxembourgeoise s'est caractérisée à la fois par un redressement modéré du rythme de l'expansion économique et par une intensification des tendances inflationnistes.

Après une année de quasi-stagnation de la croissance économique — année pendant laquelle le produit national brut a progressé seulement de quelque 0,7% en volume — l'économie luxembourgeoise a amorcé progressivement en 1972 une nouvelle phase d'expansion conjoncturelle. En effet, l'amélioration du climat des affaires dans la plupart des pays industrialisés à la suite des accords de Washington de décembre 1971 s'est répercutée favorablement sur le niveau des exportations luxembourgeoises. Toutefois, pendant les trois premiers trimestres de 1972, ce regain d'activité de la production industrielle luxembourgeoise a été limité par l'évolution conjoncturelle assez hésitante en R. F. d'Allemagne et en Belgique, ces deux pays absorbant au total quelque 55% des exportations grand-ducales. A côté de l'expansion, somme toute assez modérée, de la demande étrangère il y a lieu de relever la nette progression du secteur de la construction qui a stimulé l'activité économique intérieure. Au total, la croissance en volume du P.N.B. peut être évaluée provisoirement à quelque 3,5% en 1972, ce qui correspond approximativement au trend de croissance à moyen terme de l'économie luxembourgeoise. Ainsi qu'il appert du tableau suivant, ce résultat atteint en 1972 est dû en large partie au redressement assez net de la production sidérurgique.

Evolution de l'indice de la production industrielle
(indice corrigé)

	1971/70	1972/71
Industrie sidérurgique	—4,3	+4,8
Autres industries (sans construction)	+2,8	+3,7
Ensemble des industries	—1,0	+4,2

Malheureusement l'affermissement conjoncturel en Europe a été accompagné d'une intensification des tensions inflationnistes à laquelle le Luxembourg n'a pas pu se soustraire. C'est ainsi qu'en 1972 l'indice des prix à la consommation a progressé de 5,2% en moyenne annuelle (contre +4,7% en 1971 et +4,6 % en 1970). La hausse intra-annuelle a même atteint 5,9% en fin d'année (décembre 1972 / décembre 1971). Toutefois, la comparaison avec les résultats enregistrés dans les autres pays européens en ce domaine montre que le Grand-Duché figure parmi les pays où l'inflation a été la moins forte, ceci malgré la large dépendance du pays à l'égard de l'étranger.

Sidérurgie luxembourgeoise

La production luxembourgeoise d'acier brut est passée de 5.241.200 tonnes en 1971 à 5.457.400 tonnes en 1972, ce qui représente une progression d'une année à l'autre de 4,1%; si le niveau de production a été approximativement le même qu'en 1970 (5.462.400 tonnes), il est toutefois resté d'un peu plus de 1% en-deça du niveau record de 1969 (5.521.000 tonnes). L'analyse de l'évolution par trimestre (production mensuelle moyenne) permet de retracer le profil conjoncturel de la production sidérurgique depuis le boom de 1969.

Production d'acier brut (moyenne mensuelle par trimestre)

A = Production en 1000 t

B = Variation en % par rapport à la période précédente (trimestre ou année)

Période	1969		1970		1971		1972	
	A	B	A	B	A	B	A	B
1er trimestre	446,9	+ 5,3	474,9	— 0,2	430,8	+ 3,6	442,3	+ 7,0
2e trimestre	449,9	+ 0,7	479,6	+ 1,0	438,5	+ 1,8	452,7	+ 2,4
3e trimestre	467,8	+ 4,0	450,6	— 6,0	464,4	+ 5,9	470,8	+ 4,0
4e trimestre	475,7	+ 1,7	415,6	— 7,8	413,5	—10,9	453,4	— 3,7
Année	5.521,0	+14,2	5.462,4	— 1,1	5.241,2	— 4,0	5.457,4	+ 4,1

Si le sommet conjoncturel précédent avait été atteint en avril 1970 avec 508.700 tonnes de production, le niveau le plus bas de la récession subséquente n'a été que de 390.800 tonnes en novembre 1971 (il y a donc un écart de 30% entre le niveau le plus bas et le niveau le plus élevé). En 1972, la production mensuelle la plus forte a été atteinte en septembre avec 479.200 tonnes.

Remarquons dans ce contexte que la progression de la production de fonte ne s'est chiffrée qu'à 1,8%, alors que l'accroissement des tonnages de laminés a atteint 5,2%. Par ailleurs la production d'acier LD-AC et analogue qui, en 1971, avait enregistré une régression de 3%, a connu en 1972 une expansion remarquable de 19,4%; en moyenne annuelle la part de ce type d'acier dans la production totale d'acier brut est passée de 38% en 1971 à 44% en 1972.

L'inauguration de l'usine « CRONAR » Du Pont Photolux S.A.

Le 5 avril 1973 a été inaugurée à Contern-Hesperange la nouvelle usine « CRONAR » Du Pont Photolux S. A. Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale, Monsieur Jean Dupong, Ministre du Travail, Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat, Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, et de nombreuses personnalités du monde politique, économique et financier assistèrent à cette cérémonie officielle, au cours de laquelle S.A.R. le Grand-Duc dévoila la plaque commémorative de la nouvelle usine.

Lors de la séance inaugurale des discours furent successivement prononcés par Monsieur J. A. Wilson, Directeur général des usines; M. Norman A. Copeland, Senior Vice-Président de E. I. Du Pont de Nemours & Co; M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale et M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après les allocutions de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale.

Allocution de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

L'ouverture de cette nouvelle entreprise dans le complexe industriel Du Pont de Nemours à Contern peut donner lieu à plusieurs ordres de réflexions, dont les uns se rapportent à la vie économique propre du Luxembourg, d'autres à l'évolution des investissements internationaux, spécialement dans la relation Etats-Unis - Europe.

Tout d'abord nous sommes heureux que le groupe Du Pont de Nemours se soit décidé à implanter cette unité de production de pellicules Cronar à cet endroit et manifeste par là sa confiance dans l'avenir de ce site industriel qui avait donné lieu en son temps à une procédure de sélection et d'études préliminaires particulièrement poussée. L'unité en question correspond par ailleurs aux critères d'investissement intensif, conformes à la fois aux exigences imposées par les dimensions du marché du travail luxembourgeois et aux impératifs de plus en plus observés de l'environnement.

En ce sens l'usine CRONAR s'intègre parfaitement à notre programme de développement industriel, qui

est entré depuis quelque temps dans une phase qui est plutôt d'achèvement et d'arrondissement. Toutefois, j'hésite à employer ces termes. En effet, en matière économique rien n'est jamais achevé ni définitivement arrondi. Les promoteurs doivent être aux aguets au sujet de l'évolution de la technologie et des marchés. L'Etat, à son tour, doit scruter constamment les chances d'avenir des différents secteurs de son économie. C'est pourquoi les autorités publiques ne sauraient prendre de la distance par rapport aux investissements industriels privés. C'est bien cette préoccupation qui dicte l'attitude du Gouvernement luxembourgeois, lorsqu'il proroge certaines lois favorisant les programmes d'expansion économique.

Bien sûr, le moment est venu de faire un inventaire de la politique de diversification industrielle, qui a débuté dans les années cinquante avec l'installation de Good Year et qui a pris une allure systématique et vive depuis 1960.

Il est incontestable qu'elle a changé la face du Luxembourg. Les modifications sociologiques qu'elle a entraînées dans la population luxembourgeoise, surtout du plat pays, sont importantes et seraient susceptibles de faire l'objet d'une étude sociologique approfondie. Ensemble avec le développement spectaculaire des activités tertiaires le mouvement industriel imprime à notre peuple un comportement social nouveau ainsi que des habitudes de vie nouvelles.

Là encore, il faut penser que nous entrons dans une phase de consolidation plutôt que de précipitation de l'évolution dans l'intérêt même de la conservation de certaines valeurs éprouvées et du maintien d'un large éventail d'activités professionnelles indespensables à toute société équilibrée.

I want now to address especially our American friends and to congratulate the Board and Management of Du Pont de Nemours for this new venture in Luxembourg.

There is a lot of talk nowadays about United States and especially dollar investment in Europe, as well as the role of multinational companies.

Although we cannot overlook some of the consequences and even distortions deriving from the methods of financing these investments, we must primarily remember that the movement started late in the fifties was a major contribution to the recovery and to the expansion of production in Europe. Capital, skill, methods of management, new technics, have definitely been an essential contribution to a balanced growth of production and income. By the people of Luxembourg this contribution has always been recognized wtih gratitude.

Of course, in economics, the shifts in outlook and means are permanent. The European countries have added their own genious to the lessons and contributions received from the other side of the Atlantic. A more balanced pattern of commercial and financial relations is developing between the United States and the European Economic Community. The adjustment process to this new situation is not yet achieved neither in economic orientations nor in the minds of people.

But whatever it means, the U.S.A. and the countries of the E.E.C. should be conscious that their cooperation in the last twenty years has fostered prosperity and free development in their countries in a way which irradiates and fosters the same benefits to the rest of the world.

So, it is up to them to organize their relationship according to the aims which they have in common, with a sense of understanding and mutual interest.

Once more, I express my congratulations to Du Pont de Nemours and my hope that within the frame of our laws and amidst an open-minded, friendly population, the industrial Center of Contern may be for ever a token of good companionship between Americans and Luxembourgers.

Allocution de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Après une accalmie de plusieurs mois dans le cortège des inaugurations d'industries nouvelles, nous voilà réunis à nouveau dans une cérémonie commémorative qui marque l'entrée en opération d'une importante division de DU PONT, PHOTOLUX S. A.

L'annonce conjointe officielle du projet nouveau remonte à plus de deux ans.

C'est après la réalisation complète des travaux prévus et suite à des expériences de plusieurs mois que la nouvelle usine, sûre de sa technologie, de son produit et de sa commercialisation, se présente officiellement et sollicite le jugement.

Nous reconnaissons là volontiers la touche du groupe DU PONT DE NEMOURS, qui tout en avançant à pas de géant, le fait suivant une stratégie précise où s'allient la détermination d'aller à l'avant, le calcul économique et la maturation.

Le projet CRONAR constitue à vrai dire la troisième étape de croissance de DU PONT à Luxembourg.

M. le Directeur Général WILSON vous a donné tantôt les traits essentiels de la nouvelle opération.

J'y ajouterais pour ma part trois observations complémentaires.

Avec un investissement de 1 milliard de francs luxembourgeois et des emplois additionnels de quelque 100 unités, il s'établit une relation de 1 à 10 entre le coût de l'investissement et un emploi nouvellement créé.

Nos calculs relatifs à la deuxième révolution industrielle du pays ont permis de conclure qu'en général un emploi nouveau a donné lieu à un investissement de 1,6 million de francs, contre 880 000 francs en République Fédérale.

C'est dire qu'en l'occurence le rapport en question est des plus favorables, qu'il tient compte de la donnée principale de notre marché du travail et que l'in-

vestissement mis en œuvre constitue un exemple d'école de la politique d'industrialisation sélective qui s'impose.

Il faut souligner en deuxième lieu que l'opération en question illustre par excellence le phénomène d'auto-allumage des complexes industriels établis, appelés à se développer sans dépenses extraordinaires d'infrastructure, condamnés à la croissance pour d'impérieux motifs de diversification industrielle et de complémentarité économique.

Je retiendrai enfin que les projets industriels se réalisent au mieux dans une ambiance favorable, exempte de tensions sociales et d'autres accidents, le moyen et le long terme étant toujours pris en compte dans la politique d'entreprises obligées de programmer à l'échelle mondiale. J'aime y reconnaître l'un des atouts majeurs de notre politique d'industrialisation qu'il importe de sauvegarder à tout prix.

L'investissement réalisé dans la division PHOTOLUX s'inscrit dans un ensemble d'envergure à quatre volets.

L'usine MYLAR, œuvre initiale de 1965 et le complément important amorcé dès 1971, en viennent à totaliser un coût d'investissement de quelque 1,9 milliard de francs.

CRONAR s'y ajoute avec un autre milliard de francs.

TYPAR, à base de polypropylène, d'ores et déjà en cours de réalisation, et MYLAR III, à base d'une nouvelle technologie, prévue pour les années 1974-1975, vont compléter le cycle.

Le programme énorme dépassera dès lors le cap des 5 milliards de francs en 1975, pour ce qui est des investissements en cours et de ceux d'ores et déjà décidés.

Le nombre des emplois du complexe pris dans son ensemble, de 400 unités en 1965, atteint 800 en 1973, pour en arriver en 1975 à 1000.

C'est dire qu'en 1975, il y aura une valeur d'investissement de plus de 5 millions de francs par emploi créé.

Pour ce qui est des effectifs en octobre 1972, on note 676 unités, dont 505 (74,7%) luxembourgeois et 171 (25,3%) étrangers.

Parmi les 171 travailleurs étrangers, il y a 84 frontaliers — 12,4% — et 87 résidents — 12,9%.

Cette brève rétrospective et le coup d'œil dans l'avenir prévisible m'amènent à retenir plusieurs faits d'importance.

DU PONT Luxembourg, après un délai de cinq ans d'expérience et de sage programmation, s'est lancée dans une extension et dans une diversification d'une importance considérable.

La bonne graine semée il y a des années sous l'impulsion de mon ami Paul ELVINGER, ancien Ministre des Affaires Economiques, a mûri avec le temps, s'est épanouie et documente que DU PONT Luxembourg, avec son potentiel de croissance inouï, devient un des fleurons les plus significatifs de la politique d'industrialisation.

Il échet de souligner en deuxième lieu que les emplois s'offrent essentiellement à la main-d'œuvre luxembourgeoise bien qualifiée et adaptable, avec toutes les conséquences d'amélioration et de progrès social que cela comporte, point acquis qui dément à nouveau l'un des sophismes les plus tenaces qui ont cours par rapport à la politique d'industrialisation.

Retenons d'autre part que l'industrialisation se fait le plus efficacement avec un maximum de know-how, l'utilisation à bon escient d'une technologie en mutation constante, le renfort nécessaire des capitaux, le concours de managers habiles et le recours à des réseaux de vente éprouvés à l'échelle internationale.

Enfin, il faut dire que dans tout le processus de croissance les exigences d'environnement se trouvent largement observées, ce qui est un avantage immense par les temps qui courent.

Ce constat est réconfortant et encourageant à un moment où le Gouvernement et la Chambre des Députés ont hâte de proroger, tout en l'adaptant et en l'enrichissant suivant des finalités nouvelles, la loi-cadre de développement économique, compte tenu du contexte national nouveau et du cadre communautaire.

Des voix s'élèvent quelquefois pour critiquer l'expansion, ou, plus ponctuellement, pour prendre comme cible, à tort ou à travers, telle initiative ou tel effet sur le plan industriel.

Il s'agit fort heureusement de voix isolées et de propos geignards, témoignant le plus souvent d'une totale incompréhension des choses ou de la démagogie.

Ce cadre se prête mal pour refaire la démonstration de l'acquis industriel, de la nécessité de pratiquer une politique active et de la bienfaisance de ses effets.

Un document d'analyse, élaboré à ce propos sous forme de vaste bilan des dépenses globales et des avantages, sera présenté à la Chambre à l'appui de la continuation de la loi-cadre d'expansion économique.

J'en retiens aujourd'hui un seul point : L'opération du passé s'avère largement rentable, si on juxtapose, sans tenir compte d'une foule d'avantages directs et indirects, le coût immédiat à charge de la collectivité d'un milliard de francs d'une part et les seules rentrées fiscales de 1,7 millard de francs par rapport à une cinquantaine d'industries nouvelles de l'autre.

A cela s'ajoute que rien que le groupe DU PONT injecte quelque 700—800 millions de francs par an dans l'économie nationale par les canaux les plus divers.

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas se laisser décourager et continuer sur la bonne voie, les préjugés ayant la vie longue.

VOLTAIRE a trouvé à cet égard le mot juste dans son poème sur la loi naturelle : « Que conclure à la

fin de tous mes longs propos ? C'est que les préjugés sont la raison des sots ».

Your Royal Highness,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

It is not my purpose to give you now a full translation of my few comments made in French. I am anxious to greet heartily the distinguished guests attending this dedication ceremony and to thank most sincerely all those who contributed to the achievement of the new venture.

PHOTOLUX realized an essential investment which illustrates perfectly the present industrial policy.

Morover it's a good example of the continuous growth of Du Pont Luxembourg which turns out to be a masterpiece in our industrial collection.

I want to deliver to the promoters and to the personnel my heart-felt congratulations.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Tout à l'heure, lors de l'inspection de la nouvelle division, nous aurons une idée de la perfection d'un outil opérant grâce à une technologie des plus avancées, demandant un service réglé comme un mécanisme d'horloge, dans un lieu de travail caractérisé par de strictes conditions de non-contamination et des gestes silencieux de cliniciens.

Nous prendrons conscience de ce que DU PONT Luxembourg s'est enrichi d'une unité nouvelle importante et qu'elle poursuit une marche ascendante irréversible pour le plus grand bien de la région et de l'économie nationale.

Ce sera aussi la meilleure confirmation de la permanence de la politique d'industrialisation.

Que PHOTOLUX prospère et se développe, à côté des autres divisions DU PONT, voilà le vœu ardent, ou plutôt la certitude, que j'aimerais exprimer aujourd'hui.

Nouvelles diverses

Visites officielles à Luxembourg

Dans le cadre d'une série de visites dans les diverses capitales de la Communauté européenne, Son Excellence Monsieur *Knud-Borge Andersen*, Ministre des Affaires étrangères de Danemark, effectua le 9 avril 1973 une visite officielle à Luxembourg sur invitation de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères.

Au cours de cette visite, le Ministre danois des Affaires étrangères eut successivement une entrevue avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, une audience chez Son Altesse Royale le Grand-Duc et un entretien avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Dans la soirée, un dîner fut offert en l'honneur du Ministre des Affaires étrangères de Danemark par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères. Le 10 avril, en fin de matinée, après une visite de la Ville de Luxembourg et des Musées de l'Etat, le Ministre danois des Affaires étrangères a quitté Luxembourg par avion pour Bruxelles.

Le 9 mars 1973, Monsieur *Anastase Manjoulo*, Vice-Ministre du Commerce extérieur de l'U.R.S.S., accompagné d'une délégation commerciale soviétique, a fait une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il fut l'hôte de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. Après une séance de travail, le Vice-Ministre du Commerce extérieur de l'U.R.S.S. et les membres de la délégation commerciale ont visité l'usine d'ARBED-Belval. Dans la soirée une réception eut lieu à l'Ambassade de l'U.R.S.S. Le Vice-Ministre du Commerce extérieur de l'U.R.S.S. et les membres de sa délégation ont quitté Luxembourg le 10 mars dans la matinée en direction de Bruxelles.

Les 27 et 28 avril 1973, le *Right Honourable Lord Mayor de Londres* effectua une visite officielle à Luxembourg. La visite du Lord Mayor de Londres répond à celle que Madame le Bourgmestre Flesch, à la tête d'une délégation de la Ville de Luxembourg, avait rendue au Lord Mayor et à la City de Londres au début de cette année, à l'occasion de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Le Lord Mayor fut accompagné de la Lady Mayoress, du « Sheriff » et de Madame Horlock, du « Chief Commoner » et de Madame Hall et du Lt. Col. Brooke Johnson, « Common Cryer and Serjeant-At-Arms ». Le programme de la visite officielle à Luxembourg du Lord Mayor de Londres prévoyait notamment une réception officielle par la Ville de Luxembourg à l'Hôtel de Ville, une visite de la Ville de Luxembourg, une visite des installations du SEBES à Esch-sur-Sûre et un dîner officiel offert par la Ville de Luxembourg à la Villa Vauban.

Les 29 et 30 mars 1973, les membres de la Commission des Affaires sociales du *Sénat français* ont visité le Grand-Duché de Luxembourg. Le programme de cette visite prévoyait notamment une entrevue avec Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, suivie d'une réunion de travail avec les membres du groupe des Affaires sociales de la Chambre des Députés, une audience chez Monsieur

Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et une réception à l'Ambassade de France. Les membres de la Commission des Affaires sociales du Sénat français ont visité le 30 mars le centre de logopédie à Luxembourg ainsi que la ville de Vianden. Ils furent les hôtes à déjeuner de Monsieur Jean Dupong, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale à Echternach. La mission du Sénat français a quitté Luxembourg en fin d'après-midi par avion à destination de Paris.

Visite officielle à l'étranger

Sur invitation de Son Excellence Monsieur Umit Haluk Bayülken, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, Monsieur *Gaston Thorn*, Ministre des Affaires étrangères, a effectué une visite officielle en Turquie du 19 au 22 mars 1973.

Relations internationales

Afin d'établir des relations diplomatiques avec la *République démocratique du Viet-Nam*, le Gouvernement luxembourgeois a envoyé le 22 mars 1973 le télégramme suivant au Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Viet-Nam :

« A la lumière des résultats positifs de la conférence de Paris sur l'Indochine et dans la confiance que ces résultats seront entièrement respectés par toutes les parties j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg souhaite établir des relations diplomatiques avec le Gouvernement de la République Démocratique du Viet-Nam. Je m'empresse de vous exprimer à cette occasion, au nom du Gouvernement et du peuple luxembourgeois, mes meilleurs vœux de bien-être pour vous-même et pour votre pays. »

Gaston Thorn,
Ministre des Affaires Etrangères
du Grand-Duché de Luxembourg.

Du 6 au 12 mars 1973, s'est tenue à Bruxelles et à Luxembourg, sous la présidence de M. A. Kempinaire, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur de Belgique, la 3e session de la Commission Mixte de Coopération économique, scientifique et technique entre *l'U.E.B.L. et l'U.R.S.S.*

La délégation de l'Union soviétique était dirigée par M. A. N. Manjoulo, Vice-Ministre du Commerce Extérieur; MM. V. M. Sobolev, Ambassadeur de l'U.R.S.S. en Belgique, et E. A. Kossarev, Ambassadeur d'U.R.S.S. au Luxembourg, ont participé aux travaux de la 3e session de la Commission.

La Commission, se fondant sur le souhait réciproque de développer des relations amicales dans tous les domaines, a examiné un grand nombre de questions relatives à la situation actuelle et aux perspectives de la coopération économique et commerciale dans le domaine de la science et de la technique.

La Commission a constaté avec satisfaction que les relations économiques et commerciales, ainsi que les relations scientifiques et techniques se développent avec succès.

En 1972, les échanges commerciaux entre l'U.E.B.L. et l'U.R.S.S. ont augmenté de 12% par rapport à l'année précédente. A ce sujet, il a été souligné l'importance que revêt le développement de ces échanges dans le secteur des machines et équipements.

La Commission a pris note de la création du Comité belgo-luxembourgeois-soviétique auprès de l'Association belge d'Expansion et de Coopération (ABEC) et d'un Comité soviético-belgo-luxembourgeois auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'U.R.S.S. Un Protocole précisant les buts et le fonctionnement de ces Comités a été signé le 15 février 1973.

Les deux délégations ont exprimé la conviction que le voyage en U.R.S.S., en 1973, d'une mission économique belgo-luxembourgeoise présidée par S.A.R. le Prince Albert sera de nature à favoriser le développement ultérieur de toutes les formes de coopération économique et commerciale entre l'U.E.B.L. et l'U.R.S.S.

Au cours de la session, la situation actuelle et les perspectives du développement de la coopération scientifique et technique entre l'U.E.B.L. et l'U.R.S.S. ont été examinées. De nouveaux domaines de coopération ont été déterminés et les mesures pour en augmenter l'efficacité ont été précisées.

La Commission a décidé de soumettre à examen la possibilité de conclure un accord de 10 ans pour le développement de la coopération économique, industrielle et technique entre l'U.E.B.L. et l'U.R.S.S.

Les réunions de la Commission se sont déroulées dans un climat amical et de compréhension réciproque.

M. Manjoulo, Président de la délégation soviétique, a été reçu en audience par S.A.R. le Prince Albert.

A Luxembourg, il a eu des conversations avec M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur et avec M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale.

Réception au Palais de Luxembourg

Le 1er mars 1973, *Son Altesse Royale le Grand-Duc* a reçu en audience de congé Monsieur Walter Behrendt, Président du Parlement européen, dont le mandat est venu à expiration le 13 mars 1973. A cette occasion, le Président Behrendt a remis au Grand-Duc la Grande Médaille d'Or du Parlement européen.

Ajoutons que Son Altesse Royale le Grand-Duc est le premier Chef d'Etat des pays membres des Communautés européennes à recevoir la grande médaille en or du Parlement européen.

La grande médaille en or est en effet réservée aux Chefs d'Etat. Une médaille en or est réservée aux présidents des parlements nationaux tandis qu'une médaille en argent est prévue pour les ministres et parlementaires étrangers.

La médaille en or du Parlement européen a été remise jusqu'à présent aux anciens présidents du Parlement européen suivants : Monsieur Hans Furler, Monsieur Mario Scelba et Monsieur Alain Poher.

Réunions et congrès

A l'occasion du 25e anniversaire du Conseil international du Sport militaire *(C.I.S.M.)*, le comité exécutif de cet organisme a tenu une session à Luxembourg du 25 au 31 mai 1973. Rappelons que le Conseil international du Sport militaire a été fondé en 1948 par cinq pays, à savoir la Belgique, le Danemark, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas, et qu'il groupe en son sein à l'heure actuelle une cinquantaine de pays dans le monde.

Le programme de la session du Comité exécutif à Luxembourg comprenait, outre plusieurs réunions de travail, une réception des délégués au Palais grand-ducal de Luxembourg, au cours de laquelle la médaille d'honneur du C.I.S.M. fut remise à Son Altesse Royale le Grand-Duc, un dépôt de fleurs devant le Monument national de la solidarité luxembourgeoise, une réception par Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Force publique, une entrevue avec Monsieur le Commissaire du Gouvernement à l'Education physique et aux Sports, avec le Président du Comité olympique luxembourgeois, un dîner offert en leur honneur par le Commandant de l'Armée ainsi qu'une visite de la Ville de Luxembourg, de la centrale hydro-électrique de Vianden et du centre d'instruction de l'Armée à Diekirch.

Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur le Contre-Admiral Aldo Massarini, Président du C.I.S.M., à l'occasion de la réception au Palais grand-ducal le 28 mars 1973.

Discours de Monsieur le Contre-Admiral Aldo Massarini, Président du C. I. S. M.

Your Royal Highnesses,

This year celebrates the 25th anniversary of CISM and it is not by mere chance that the entire governing body of CISM has gathered here for its first meeting of 1973, in this historical city renown for its international vocation; a city which today has been awarded the appointment as capital of the « Nouvelle Europe ».

By your patronage Your Highness has given great importance to our work. This is yet another proof of the interest and concern which Your Highness has shown towards our organization without mentioning, of course, the fact that, since more than 25 years, Your Highness has been a very active member of the International Olympic Committee.

We all vividly remember Your Highness' presence at the CISM's Championships of Boxing, Fencing and Cross-Country which were organized in Luxembourg. We remember also, more recently, your visit to CISM-Dorf during the Olympic Games in Munich.

By accepting the title of Member of Honour, Your Highness manifests His esteem for the cause of CISM and for those who dedicate themselves to it.

This title is always reserved for those Heads of State who are particularly devoted to the ideals which are the basis of our Council.

In conclusion our distinction is also an indirect acknowledgement of the contribution offered by the Luxembourg Delegation in the organization of outstanding championships and in the promotion of our ideals.

At this point I would like to name the Luxembourg's Chief of Delegation, Major Schiltz, who so efficiently takes part in our Central Committee for information.

It is with these feelings in mind, Your Highness, that I ask you to accept the medal and the diploma as Member of Honour of CISM.

I and my colleagues offer our homages to You, to the Grand-Duchess, Your august Family and our best wishes for the future of the People of Luxembourg.

La Commission permanente des Affaires européennes de la Fédération mondiale des anciens combattants *(FMAC)* a siégé les 13 et 14 mars 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, en présence de délégués de 15 pays d'Europe et de la Fédération internationale des résistants (FIR). Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat et membre du conseil général de la FMAC, participa à la séance d'ouverture du 13 mars. Le lendemain, les congressistes déposèrent des fleurs au Monument du Souvenir et au Monument national de la solidarité luxembourgeoise. En marge des réunions de travail, les participants au congrès furent notamment les hôtes de la Commission des Communautés européennes, du Gouvernement luxembourgeois, de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies et la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-45.

A l'issue de la réunion le communiqué suivant a été publié :

1. Poursuivre les efforts en vue de promouvoir la sécurité, la coopération et l'amitié en Europe, œuvrer en faveur de l'amélioration, surtout qualitative des législations sociales européennes, en particulier en ce qui concerne les handicapés, ont été les problèmes essentiels discutés par la Commission Permanente des Affaires Européennes de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, qui s'est réunie les 13 et 14 mars 1973 à Luxembourg.

2. Groupant les représentants de quelque 12 millions d'anciens combattants, résistants, déportés, prisonniers de guerre et de victimes de guerre de 15 pays européens, la Commission s'est félicitée des progrès réalisés récemment dans la voie de la coopération européenne, et a examiné les mesures pratiques en vue de renforcer cette coopération entre tous les anciens combattants européens.

3. Elle s'est également préoccupée d'un certain nombre de questions qui sont actuellement à l'étude au Conseil de l'Europe et à la Communauté Economique Européenne, telles que la création d'une carte européenne d'invalidité pour faciliter les déplacements en Europe des handicapés physiques, l'harmonisation des conditions de délivrance dans les pays de la communauté européenne du permis de conduire.

4. Elle a en outre décidé de poursuivre des études comparatives sur les handicapés physiques âgés, l'accessibilité de l'environnement et d'autres points particuliers de la législation sociale en Europe.

5. Par ailleurs, elle a préconisé la mise à jour des études entreprises par un comité d'experts de la FMAC sur le statut international de la Résistance, notamment en relation avec l'extension des conventions de Genève.

6. La Commission a décidé de tenir sa prochaine réunion à Paris en novembre 1973 et a réélu MM. Jacques Bruyn (Belgique) et W. Binneweg (Pays Bas) respectivement aux postes de Président et de Rapporteur Général.

La Commission des Communautés européennes a organisé du 11 au 13 avril 1973 au Nouveau Théâtre à Luxembourg des Journées d'études sur le thème : « *La traumatologie du travail*, point de départ de la réadaptation chez les victimes d'accidents ».

Les 6 et 7 avril 1973 se déroulèrent à Luxembourg les *13es Journées franco-belgo-luxembourgeoises de science pénale*, en présence de Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Justice, et de nombreuses personnalités du monde judiciaire. Les thèmes de ces journées furent e. a. : « Les atteintes au crédit », « Fraude fiscale et droit pénal », « Une nouvelle victime de choix, l'Etat — les escroqueries en matière fiscale ».

Le congrès de l'*Union vétérinaire européenne des directeurs d'abattoirs publics* s'est tenu les 6 et 7 avril 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Les congressistes évoquèrent surtout les multiples problèmes de gestion, d'équipement, d'organisation, mais aussi l'intérêt pour la santé et l'économie des abattoirs publics.

Du 16 au 18 avril 1973 s'est déroulé à Luxembourg un stage international de l'*Association européenne des enseignants* sur la libre circulation de la main-d'œuvre, la libre prestation des services, le droit d'établissement, la reconnaissance des diplômes et des problèmes s'y rattachant.

Du 13 au 16 mars 1973 eut lieu à Luxembourg une session du comité de la Fédération internationale des associations des contrôleurs de la circulation aérienne *(IFATCA)*, qui a notamment préparé la conférence annuelle 1973 de l'IFATCA et qui s'est penché sur la situation du contrôle de la circulation aérienne en France.

Communautés européennes

Les 2 et 3 avril 1973, le *Conseil des Communautés européennes* a tenu sa 237e session au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Le Conseil a traité des questions suivantes : négociations avec la Norvège, mise en vigueur des règles d'origine relatives aux accords A.E.L.E., relations avec l'Inde, relations avec la Yougoslavie, aide alimentaire, problèmes de la pêche, programme Euratom, négociations GATT, relations avec les pays à commerce d'Etat, relations avec les pays de la Méditerranée, décisions diverses. A l'issue de cette session à Luxembourg, la Conférence des Représentants des Gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil, fut appelé à se prononcer sur le lieu d'installation du Fonds européen de coopération monétaire. Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration relative au Fonds européen de coopération monétaire, publiée à l'issue de la réunion.

Déclaration relative au Fonds européen de coopération monétaire

Les Ministres ont chargé les Représentants Permanents en liaison avec la Commission d'examiner, à la lumière de l'avis de la Commission du 1er mars 1973, selon quelles modalités le bon fonctionnement du Fonds européen de coopération monétaire peut être assuré dans les conditions prévues par la décision du 8 avril 1965 qui prévoit en son article 10:

« Les Gouvernements des Etats membres sont disposés à installer ou à transférer à Luxembourg d'autres organismes et services communautaires, particulièrement dans le domaine financier, pour autant que leur bon fonctionnement soit assuré.

A cette fin, ils invitent la Commission à leur présenter chaque année un rapport sur la situation existante en ce qui concerne l'installation des organismes et services communautaires et sur les possibilités de prendre de nouvelles mesures dans le sens de cette disposition en tenant compte des nécessités du bon fonctionnement des Communautés. »

A la lumière de l'étude des Représentants Permanents, les Représentants des Gouvernements des Etats membres prendront une décision sur le lieu de l'implantation du Fonds au plus tard le 30 juin 1973.

Sans préjuger la décision visée à l'alinéa 2 ci-dessus, il convient de prévoir, en attendant que celle-ci soit prise, dans la mesure que pourrait nécessiter la réalisation des tâches imparties au Fonds, l'installation à Luxembourg d'un dispositif administratif approprié.

* *

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil adopte le règlement instituant un Fonds européen de coopération monétaire.

Le règlement constituant le Fonds européen de coopération monétaire entrera en vigueur le 6 avril 1973.

Ce Fonds — organisme doté de la personnalité juridique — devra veiller, dans le cadre de ses compétences, à promouvoir :

— le bon fonctionnement du rétrécissement progressif des marges de fluctuation des monnaies communautaires entre elles,
— les interventions en monnaies communautaires sur les marchés des changes,
— des règlements entre Banques centrales tendant à une politique concertée des réserves.

En particulier, dans un premier stade de son fonctionnement, le Fonds sera chargé d'assurer :

— la concertation nécessaire au bon fonctionnement du système de change institué dans la Communauté,
— la multilatéralisation des soldes résultant des interventions des Banques centrales en monnaies communautaires et la multilatéralisation des règlements intra-communautaires,
— la gestion du financement à très court terme, tel qu'il a été prévu par l'accord entre Banques centrales de la Communauté élargie du 15 avril 1972, et du soutien monétaire à court terme tel qu'il a été prévu par l'accord entre les Banques centrales de la Communauté en date du 9 février 1970, auquel ont adhéré les Banques centrales du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni avec effet au 8 janvier 1973, et leur regroupement dans un mécanisme renové.

En ce qui concerne plus particulièrement sa gestion, le Fonds sera administré et géré par un Conseil d'Administration, composé des membres du Comité des Gouverneurs des Banques centrales des Etats membres de la C.E.E. Un membre de la Commission participera aux délibérations du Conseil d'Administration.

Dans l'accomplissement de ses tâches, le Conseil d'Administration devra agir dans le cadre des orientations générales de politique économique arrêtées par le Conseil. Un rapport d'activité devra en outre être établi deux fois par an, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, et sera adressé tant au Conseil qu'à la Commission.

Le *Conseil des Communautés européennes* a tenu sa 238e session les 9 et 10 avril 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Au cours de cette session, le Conseil a traité des questions suivantes : fixation des prix pour les différents produits agricoles pour la campagne 1973/74, agriculture de montagne, viande bovine, campagne laitière, décisions diverses.

Au cours de la 239e session du Conseil des Communautés européennes, qui eut également lieu à Luxembourg du 16 au 18 avril 1973, le Conseil a conclu un accord international sur le sucre et pris diverses autres décisions.

Le Conseil des Communautés européennes a finalement tenu sa 240e session les 28, 29, 30 avril et 1er mai 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Au cours de cette session-marathon, le Conseil a notamment arrêté un règlement modifiant le régime des montants compensatoires monétaires afin de tenir compte dans le secteur agricole de l'évolution de la situation monétaire. Dans le cadre d'un accord global, le Conseil a approuvé un ensemble de décisions portant sur la fixation des prix agricoles pour la campagne 1973/74, sur l'agriculture de certaines zones défavorisées et sur certaines mesures destinées à encourager la production de viande bovine.

Le *Parlement européen* a tenu une session du 4 au 6 avril 1973 au nouveau bâtiment administratif de Kirchberg à Luxembourg.

Le 13 mars 1973, le Parlement européen a élu à Strasbourg son nouveau Président en la personne de Monsieur *Cornelis Berkhouwer* (libéral), qui succède à Monsieur Walter Behrendt. Parmi les onze vice-présidents nouvellement élus ou réélus, figure notamment Monsieur Joseph Wohlfart (socialiste, Luxembourg).

Le 2 avril 1973 a été signé au Centre européen de Kirchberg un accord commercial entre la Communauté économique européenne et la *République orientale de l'Uruguay*.

Banque Européenne d'Investissement

La Banque Européenne d'Investissement a conclu le 29 mars 1973 avec la *République de Turquie* une nouvelle opération de prêt pour un montant de 23,5 millions d'unités de compte, destinée au financement partiel d'un projet de dieselisation des chemins de fer turcs.

Un autre prêt de 5,7 millions d'unités de compte a été accordé le 9 avril 1973 par la B.E.I. à *Villeroy & Boch Keramische Werke KG*.

Décès

Mgr *Nicolas Kinsch*, ancien archevêque du Kinshasa (Stanleyville) est décédé le 23 mars 1973 à la clinique Ste-Thérèse. Le grand évêque des missions, dont la devise était « Tout pour l'Evangile », était né le 31 octobre 1904 à Esch-sur-Alzette. Après des études secondaires à l'Ecole Apostolique de Clairefontaine il entra en 1925 au noviciat des Prêtres du Sacré-Cœur. Il fit ses études de philosophie et de théologie à la faculté des Jésuites à Louvain pour être ordonné prêtre le 12 juillet 1931. Depuis 1936, Mgr Kinsch se vouait au travail dans les missions du Congo, d'abord comme professeur à une Ecole normale, ensuite comme inspecteur. Le 7 mai 1958 il fut nommé évêque honoraire de Mastaura et vicaire apostolique de Stanleyville. Mgr Léon Lommel lui conféra à Stanleyville le 11 octobre 1958 la consécration épiscopale. Le 10 novembre 1959 Stanleyville devenait archidiocèse et Mgr Kinsch en reçut le pallium le 4 décembre 1960. En décembre 1963, lors du Concile Vatican II, Mgr Kinsch eut un grave accident d'auto à proximité de Bâle. Depuis lors il ne s'était plus complètement rétabli et sa mort en est une suite indirecte. En août 1964 l'évêque était décidé de retourner dans son diocèse pour reprendre ses activités missionnaires, mais les révoltes au Congo contrecarrèrent ses projets. C'était seulement le 23 mai 1965 qu'il partit de nouveau pour Stanleyville. Pour des raisons de santé et afin de pouvoir transmettre le diocèse à un évêque indigène, Mgr Kinsch donna sa démission en 1967. Le Saint-Siège lui conféra démission honorable le 4 novembre 1967. Mgr Kinsch vivait ces dernières années au couvent des Prêtres du Sacré-Cœur à Howald.

A l'âge de 93 ans est décédé le 25 mars 1973 à West Ridding (U.S.A.) Monsieur *Edward Steichen*, l'un des pionniers de la photographie. Bien que ci-

toyen américain, Monsieur Edward Steichen était né au Luxembourg. Portraitiste célèbre, on lui doit des reproductions inoubliables de Rodin, Anatole France, Matisse, Bernard Shaw, Greta Garbo, Charlie Chaplin. En 1955, il avait exposé au Musée d'art moderne de New York une collection de photos intitulée « Family of Man ». La collection a également été exposée à Luxembourg, il y a quelques années, ce qui donna à Monsieur Steichen l'occasion de visiter son pays natal.

Anniversaire

Le 24 mars 1973, le plus grand quotidien du Grand-Duché de Luxembourg, le « *Luxemburger Wort* », a fêté son 125e anniversaire. Rappelons qu'en 1848, après la proclamation solennelle de la liberté de la presse au Grand-Duché, un petit groupe de catholiques avait décidé de fonder un journal catholique portant le titre « Luxemburger Wort — Für Wahrheit und Recht ». Le petit journal de 4 pages qui, au début, parut seulement deux fois par semaine, se développa au cours des 125 années passées jusqu'à devenir un quotidien économiquement fort, idéologiquement et politiquement important avec un tirage de 75 000 exemplaires pour 350 000 habitants.

Le 24 mars 1973, le jubilé fut célébré solennellement à Luxembourg par une messe du souvenir. Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, a esquissé brièvement les devoirs du journaliste catholique dans le monde d'aujourd'hui. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, des personnalités de la vie économique et des institutions étatiques, des représentants de la presse internationale et environ 700 invités ont pris part à la séance académique qui s'est déroulée au nouveau théâtre. Monsieur André Heiderscheid, Directeur du Luxemburger Wort, a donné un aperçu sur le développement du journal. Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, ancien rédacteur au Wort, a prononcé un discours dans lequel il analysa le rôle de la presse catholique à une époque où le matérialisme et les changements de l'Eglise entraînent un bouleversement complet des idées et des choses. Monsieur Joseph Guill, Président du Conseil d'Administration de l'imprimerie St-Paul, a apprécié les efforts du personnel de l'entreprise et son influence dans la société moderne. Au cours du vin d'honneur et du banquet qui eurent lieu à l'issue de la séance solennelle et auxquels assistaient les membres du personnel et de nombreux invités d'honneur, les responsables du journal ont reçu les félicitations de M. Pierre Werner, qui a parlé de la politique d'information du Gouvernement luxembourgeois et celles de M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire. Mgr Alphonse Turpel, ancien Directeur du Luxemburger Wort, a rappelé les sacrifices de ceux qui sous l'occupation nazie ont dû laisser leur vie.

Mentionnons encore qu'à l'occasion du 125e anniversaire du Luxemburger Wort, un numéro spécial a été édité le 23 mars 1973, dont une partie a été imprimée en offset avec des photographies en 4 couleurs.

Divers

Monsieur *Henry Labouisse*, Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a effectué le 5 avril 1973 un court séjour à Luxembourg, au cours duquel il a d'abord visité la crèche de Luxembourg. Il fut reçu ensuite par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Monsieur *Hermann Gmeiner*, le fondateur des villages S.O.S. d'enfants a séjourné fin mars 1973 au Grand-Duché. A l'occasion de sa visite à Luxembourg, le Président de « S.O.S. - Kinderdorf International » fut reçu en audience au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le 27 mars 1973. M. Gmeiner a également rendu visite au « S.O.S Kannerduerf » de Mersch.

Au terme d'un contrat signé le 2 mars 1973 entre la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier *(CECA)* et la Banque Internationale à Luxembourg S. A., cette dernière a pris ferme un emprunt extérieur de la CECA de francs luxembourgeois 800 millions 1973/85. Les obligations de cet emprunt ont été placées dans l'euro-marché par un groupe de banques dirigé par la Banque Internationale à Luxembourg S. A.

Au mois d'avril 1973 fut créé à Luxembourg une section luxembourgeoise de la *Fondation européenne de la Culture*. Le comité national se compose de Mme Liliane Thorn-Petit, Gouverneur; M. N. v. Kunitzki, Président; Mme A. Koltz; MM. G. Als, L. Kinsch, J.-E. Muller, Cl. Pescatore, E. Pier, R. Schaus, J.-P. Schmit, G. Schwall, F. Zurn, membres. Rappelons que la Fondation européenne de la Culture a été créée en 1954 à Genève. Institution de caractère privé, elle groupe dix-huit pays représentés par des personnalités du monde culturel, social et économique. Le but de la Fondation est de promouvoir et d'appuyer des projets multinationaux d'inspiration européenne dans le domaine des sciences, de l'éducation et des arts. Les recherches scientifiques soutenues par la Fondation portent e. a. sur des thèmes sociaux et économiques.

Nouvelles de la Cour

Mois de mars

Le 1er mars 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Monsieur Walter Behrendt, Président du Parlement Européen, dont le mandat viendra à expiration le 13 mars 1973. A cette occasion, le Président Behrendt a remis au Grand-Duc la médaille d'Or du Parlement Européen.

* *

Le 20 mars 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Edmond Leburton, Premier Ministre, et Messieurs Léo Tindemans et Willy De Clercq, Vice-Premiers Ministres de Belgique.

* *

Le 28 mars 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur James C. Langley, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

Mois d'avril

Le 6 avril 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Cornelis Berkhouwer, Président du Parlement Européen.

* *

Le 9 avril 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur B. R. Patel, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Inde.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Knud-Borge Andersen, Ministre des Affaires Etrangères de Danemark.

* *

Le 10 avril 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Robert Luc, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Gratien-Lazare Pognon, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Dahomey.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jules Léger, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

Conseil de Gouvernement

Réunions du mois de mars

Au cours du mois de mars, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 2 mars, le Conseil a donné les instructions finales pour la mise au point définitive du texte du projet de loi instituant les comités mixtes d'entreprise et organisant la représentation des salariés dans les sociétés anonymes.

Il a approuvé un projet de loi portant réglementation de la pêche dans les eaux indigènes.

Il a approuvé un projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 16, 20 et 29 de la loi de 1939 sur la collation des grades et concernant plus particulièrement les études en médecine dentaire.

En outre il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant les conditions d'admission aux études préparant à la profession de puériculteur lorsque la formation s'accomplit à l'étranger.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur le statut du futur centre d'informatique de l'Etat.

Il a décidé les modalités de financement de l'agrandissement de l'école moyenne et professionnelle d'Ettelbruck.

Finalement il a approuvé un projet de règlement grand-ducal fixant les critères d'intervention du Fonds de Solidarité Viticole dans l'action de dédommagement des dégâts causés dans les vignobles par les gelées précoces du mois d'octobre 1972.

Au cours de sa séance du 15 mars, le Conseil a entendu un rapport de M. le Ministre des Finances sur les récentes conférences internationales qui se sont tenues à Bruxelles et à Paris en rapport avec la crise monétaire et l'attitude des Gouvernements du Benelux.

Sur rapport de M. le Ministre Dupong, le Conseil a eu un échange de vues approfondi sur l'organisation des services de l'Education Nationale aux fins

d'assurer une meilleure coordination générale ainsi qu'un fonctionnement efficace au regard des problèmes actuels dans ce secteur, entre autres de l'orientation scolaire. Un projet de loi y relatif sera incessamment mis au point.

En outre il a examiné diverses propositions d'implantations immobilières nouvelles au plateau du Kirchberg en collaboration éventuelle avec des organismes privés et il a donné les instructions pour les négociations à mener.

M. le Secrétaire d'Etat au Ministère d'Etat a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux de restauration dans divers châteaux historiques appartenant à l'Etat.

Finalement le Conseil a approuvé le projet de la convention à passer entre l'Etat et la Ville de Diekirch au sujet du hall omnisport à construire dans cette localité.

Au cours de sa séance du 30 mars, le Conseil a entendu un rapport de MM. les Ministres des Finances et des Affaires Etrangères sur l'évolution de la question du Fonds européen de coopération monétaire.

Le Gouvernement luxembourgeois regrette profondément que, faute d'accord sur le lieu ou fonctionnera ce nouvel organisme, le fonds européen de coopération monétaire ne pourra être mis en place à la date fixée par la Conférence au sommet, qui s'est tenue sous la présidence de Monsieur Georges Pompidou à Paris les 20 et 21 octobre 1972.

Il continuera à insister, à l'occasion des discussions qui auront lieu à ce sujet au début de la semaine prochaine, sur le respect des traités, l'exécution des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et sur l'application sans réserves de la décision du 8 avril 1965 qui, partie intégrante de l'acquis communautaire, désigne Luxembourg comme lieu de travail d'organismes et services de la Communauté dans le domaine financier.

Les objections formulées par un Etat membre contre l'application de cet accord, solennellement conclu voici huit ans, ne sauraient priver Luxembourg d'une vocation et d'un droit reconnu par ses partenaires en 1965.

Le gouvernement luxembourgeois, enfin, redoute qu'une crise de confiance, telle que celle qui naîtrait du refus de respecter un engagement solennel pris vis-à-vis du plus petit des Etats membres n'hypothèque gravement l'avenir de la Communauté.

Il a approuvé le texte définitif du projet de loi instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans les sociétés anonymes.

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil d'Etat, le Conseil a approuvé définitivement le projet d'accord portant prorogation des concessions de la C. L. T.

Il a approuvé en outre un projet de loi instituant une inspection générale de la Sécurité sociale et créant un centre d'informatique d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la Sécurité sociale. Ce projet sera soumis incessamment à l'avis du Conseil d'Etat.

Le Conseil s'est déclaré d'accord avec l'extension du réseau du SEBES afin d'y raccorder la commune de Hesperange.

Il a discuté les principes d'un relèvement de l'abattement prévu par la loi sur l'impôt commercial.

Il a procédé à un échange de vues sur les problèmes touchant le cadre moyen de l'administration gouvernementale.

Après avoir entendu le rapport de M. le Ministre de la Fonction Publique sur ses entrevues avec les organisations professionnelles, le Conseil a procédé à un échange de vues sur le problème de la révision sélective.

Réunions du mois d'avril

Au cours du mois d'avril, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à deux reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 6 avril, le Conseil a entendu un rapport de MM. les Ministres des Finances et des Affaires Etrangères sur le résultat de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Neuf concernant l'implantation du Fonds Européen de Coopération Monétaire. Le Ministre des Finances fera une déclaration de ce résultat au cours de la semaine prochaine.

Il a approuvé un projet de loi accordant aux victimes de guerre ou à leurs ayants-droit un supplément de pension en cas d'invalidité ou de décès précoces causés par des événements de la guerre 1940 à 1945.

Il a approuvé un projet de loi concernant l'organisation administrative du secteur de l'énergie.

Le Conseil a approuvé en outre deux règlements grand-ducaux portant approbation du plan des parcelles et de la liste des propriétaires du tronçon de la nouvelle route d'Esch, menant de Leudelange à Pontpierre.

Il a approuvé un projet de loi portant institution d'un Conseil National de Coordination de la politique des transports, ainsi qu'un projet de règlement grand-ducal concernant la commercialisation des œufs.

Finalement le Conseil a procédé à un échange de vues sur certains problèmes concernant l'organisation du cadre moyen de l'administration centrale.

Au cours de la réunion du 13 avril, le Conseil a approuvé deux projets de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'une Ecole

Technique à Luxembourg-Kirchberg ainsi qu'à la construction d'un bâtiment scolaire pour le Collège d'enseignement Moyen et Professionnel à Wiltz.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant le statut du personnel de la Caisse Nationale d'Assurance-Maladie des Ouvriers, de la Caisse de Maladie des Fonctionnaires et Employés Publics et de la Caisse de Maladie des Employés Privés.

Le Conseil s'est déclaré d'accord avec une convention à conclure entre l'Etat et la Commune de Schifflange au sujet de la création et du financement d'une maison de retraite.

Dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie, le Conseil a approuvé plusieurs projets de règlements grand-ducaux concernant l'exécution de la loi du 19 février 1973. Dans le contexte de la protection de la santé il a approuvé trois projets de loi concernant la fabrication, l'importation, la mise sur le marché, la délivrance au public des médicaments et visant à réprimer la publicité abusive y relative.

Le Conseil a entendu un rapport du Ministre de l'Energie et a entériné sa proposition consistant à créer une commission mixte paritaire se composant de délégués des grandes organisations de consommateurs d'énergie électrique et de représentants de la société CEGEDEL. La commission sera chargée de fournir au Gouvernement un avis sur la nouvelle tarification qui doit entrer en vigueur le 1er novembre 1973 et sur les conditions de la prorogation de la concession de CEGEDEL.

Mémorial

Mois de mars

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 1er mars 1973 porte approbation du Traité de commerce entre les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas, membres de l'Union économique Benelux, et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, signé à Bruxelles, le 14 juillet 1971. (page 326)

Un arrêté grand-ducal du 24 janvier 1973 porte publication des modifications apportées au règlement de police pour la navigation de la Moselle publié par arrêté grand-ducal du 18 juin 1971. (page 334)

La loi du 26 février 1973 porte approbation de l'Accord International sur le blé de 1971 comprenant — la Convention sur le commerce du blé de 1971 et la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971 signées à Washington, le 3 mai 1971. (page 356)

La loi du 28 février 1973 porte approbation de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne concernant la construction du pont frontalier sur la Sûre entre Echternach et Echternacherbruck sur le tracé de la route E 42, signée à Bonn, le 30 juin 1972. (page 375)

La loi du 1er mars 1973 porte approbation de l'instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail, adopté par la Conférence à sa cinquante-septième session, Genève, 22 juin 1972. (page 390)

La loi du 14 mars 1973 porte approbation de l'amendement à l'article 61 de la Charte des Nations Unies adopté par l'Assemblée Générale par la résolution 2847 (XXVI) du 20 décembre 1971. (page 406)

Ministère de l'Agriculture

La loi du 26 février 1973 porte réglementation de la fabrication et du commerce des engrais. (page 382)

Un règlement grand-ducal du 27 mars 1973 détermine l'entrée en vigueur des articles 2, 3, 4 et 6 de la loi du 6 septembre 1962 sur la destruction et l'utilisation des cadavres d'animaux, des viandes confisquées et des déchets de viande. (page 421)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

La loi du 1er mars 1973 autorise le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la « Société des Foires Internationales de Luxembourg », société anonyme à Luxembourg. (page 378)

La loi du 14 mars 1973 modifie et complète la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective. (page 420)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 6 mars 1973 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des appariteurs et des garçons-préparateurs des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement technique et professionnel. (page 385)

La loi du 14 mars 1973 porte création d'instituts et de services d'éducation différenciée. (page 395)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 15 février 1973 porte fixation pour l'exercice budgétaire 1972 du taux des contributions de l'Etat et des communes à

l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale. (page 318)

La loi du 26 février 1973 autorise l'aliénation d'un terrain domanial sis à Luxembourg, route d'Esch. (page 325)

La loi du 26 février 1973 a pour objet la cession, par voie d'échange, d'un terrain domanial sis à Luxembourg-Findel. (page 325)

La loi du 26 février 1973 autorise l'aliénation par voie d'échange d'un terrain domanial sis à Bettembourg. (page 326)

Un règlement grand-ducal du 12 mars 1973 détermine les conditions et la forme des nominations aux différentes fonctions de la carrière du garçon de bureau à l'Administration des contributions directes et des accises. (page 392)

Ministère de la Fonction Publique

La loi du 30 mars 1973 modifie l'article 1er modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 423)

Ministère de la Force Publique

La loi du 15 mars 1973 porte création d'une prime au profit des sous-officiers de la musique militaire. (page 415)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 12 février 1973 abroge le règlement ministériel du 15 février 1971 interdisant la pêche dans le canal de Rosport. (page 318)

Ministère de la Justice

La loi du 19 février 1973 concerne la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. (page 319)

La loi du 26 février 1973 porte extension de la compétence des tribunaux de police en matière répressive. (page 353)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1973 majore de 30% le tarif des huissiers. (page 414)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 6 mars 1973 établit un modèle de certificat médical avant mariage. (page 391)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1973 détermine les examens à effectuer en vue de la délivrance du certificat médical avant mariage. (page 394)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1973 concerne le commerce des pâtes alimentaires. (page 418)

Un règlement grand-ducal du 28 mars 1973 modifie le règlement grand-ducal du 24 septembre 1969 modifié par le règlement grand-ducal du 29 mai 1970, portant exécution des articles 1er et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession de puériculteur. (page 422)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement ministériel du 26 février 1973 réglemente l'exploitation de l'aérodrome de Wiltz/Nœrtrange. (page 383)

La loi du 14 mars 1973 modifie l'article 39, 1er alinéa de la loi du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne. (page 420)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

La loi du 12 mars 1973 porte réforme du salaire social minimum. (page 386)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1973 porte modification de l'article 6, alinéa 2 de l'arrêté grand-ducal du 23 février 1953 ayant pour objet l'élection des délégués de la commission et du comité-directeur de la caisse de pension des employés privés. (page 414)

Ministère des Travaux Publics

La loi du 12 mars 1973 autorise le Gouvernement à procéder à l'agrandissement du lycée Michel Rodange de Luxembourg par la construction et l'équipement d'une aile supplémentaire, y compris l'aménagement des alentours. (page 405)

Ministère de la Viticulture

Un règlement ministériel du 21 février 1973 concerne la fixation des caractères et des conditions minimales pour l'examen des variétés de vigne. (page 349)

Mois d'avril

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 14 mars 1973 porte approbation de l'Avenant à la Convention sur la sécurité sociale signée le 12 février 1965 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Portugal, fait à Luxembourg, le 5 juin 1972. (page 656)

Ministère de l'Agriculture

Un règlement grand-ducal du 6 avril 1973 concerne les échanges des animaux domestiques d'élevage, de rente et de boucherie des espèces bovine et porcine entre le Grand-Duché de Luxembourg et les autres pays membres de la Communauté Economique Européenne. (page 707)

Un règlement grand-ducal du 17 avril 1973 concerne la lutte contre les brucelloses animales. (page 733)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 10 mars 1973 prescrit un recensement de l'agriculture en 1973. (page 434).

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1973 fixe les barèmes applicables pour les calculs des pensions anticipées servies par la caisse de pension des commerçants et industriels. (page 436)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 26 février 1973 modifie et complète le règlement grand-ducal modifié du 13 avril 1970 déterminant pour l'administration des postes et télécommunications 1. les conditions d'admission au stage, de nomination et de promotion du personnel des cadres inférieurs et moyens, 2. la durée du stage des candidats fonctionnaires recrutés parmi les volontaires de l'armée. (page 434)

Un règlement ministériel du 3 avril 1973 modifie l'article 5 du règlement ministériel du 6 décembre 1972 portant désignation des bureaux de poste secondaires, agences, relais et bureaux auxiliaires. (page 659)

Une instruction ministérielle du 5 avril 1973 fixe le régime d'admission et d'examen des candidats désirant concourir au nom d'un tiers à des opérations d'assurances en qualité d'agent principal, d'agent ou de sous-agent. (page 659)

La loi du 9 avril 1973 autorise l'aliénation par voie d'échange de la forêt domaniale dite « Grafenbusch-Larochette ». (page 662)

La loi du 9 avril 1973 autorise la cession par voie d'échange de l'immeuble « Prince Henri » sis à Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve, 19. (page 663)

La loi du 9 avril 1973 porte aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. (page 663)

Un règlement grand-ducal du 9 avril 1973 concerne l'exécution de l'article unique de la loi du 9 avril 1973 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. (page 666)

Ministère de la Fonction Publique

La loi du 26 avril 1973 modifie la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 740)

La loi du 26 avril 1973 porte suppression de l'article 2, paragraphe 4, de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 757)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1973 concerne certains problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches entre le Grand-Duché de Luxembourg et les autres Etats membres des Communautés Européennes. (page 672)

Un règlement grand-ducal du 12 avril 1973 modifie le règlement grand-ducal du 13 avril 1970 tendant à assurer la protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre. (page 702)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 26 mars 1973 porte fixation des indemnités d'apprentissage dans l'artisanat. (page 692)

Chambre des Députés

Mois de mars

7 mars : Réunion de la Commission de Vente de domaines de l'Etat.

8 mars : Réunion de la Commission de l'Education Physique.

9 mars : Réunion de la Commission Juridique.

14 mars : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

15 mars : Réunion de la Commission de l'Economie Nationale. — Réunion de la Commission de Vente de domaines de l'Etat.

16 mars : Réunion de la Commission de l'Aménagement du territoire.

20 mars : 43e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Discussion de deux motions déposées lors des débats sur les projets de loi n° 1473 (enseignement différencié) et n° 1324 (compétence judiciaire). — a) Projet de loi autorisant la cession par voie d'échange de l'immeuble « Prince Henri » sis à Luxembourg, 19, avenue de la Porte-Neuve (n° 1665); b) projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange de la forêt domaniale « Grafenbusch - Larochette » (n° 1666). Rapport de la commission. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le régime de la pharmacie (n° 1301). Rapport de

la commission sur les amendements présentés. Discussion. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

21 mars : 44e séance publique. — Dépôt des conventions et recommandations adoptées par la Conférence Internationale du Travail. — Projet de loi concernant l'institution d'un « congé-éducation » (n° 1389). Rapport de la commission. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

22 mars : Réunion de la Commission Juridique.

23 mars : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

26 mars : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

27 mars : 45e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi modifiant l'article 1er modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1676). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission des Affaires Communales.

28 mars : 46e séance publique. — Projet de loi portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement (n° 1586). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'institution d'un «congé-éducation » (n° 1389). Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Proposition de loi portant suppression de l'article 2, paragraphe 4, de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1471). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Les demandes en naturalisation.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission Agricole.

29 mars : Réunion de la Commission de l'Education Nationale.

30 mars : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

Mois d'avril

3 avril : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.

5 avril : 47e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi sur la condamnation conditionnelle et le régime de la mise à l'épreuve (n° 1547). Rapport de la commission. Discussion générale.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

6 avril : Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

10 avril : 48e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi sur la condamnation conditionnelle et le régime de la mise à l'épreuve (n° 1547). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1625). Rapport de la commission spéciale.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de travail.

11 avril : 49e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1625). Discussion générale.

Réunion des Commissions des Finances et du Budget et des Affaires Etrangères.

12 avril : 50e séance publique. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1625). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

13 avril : Réunion de la Commission de l'Aménagement du Territoire.

17 avril : Réunion de la Commission des Affaires Communales.

19 avril : Réunion de la Commission de l'Education Nationale.

Le Mois en Luxembourg

Mois de mars

Conférences, soirées littéraires

Le 1er mars, Monsieur Walter Behrendt, Président du Parlement Européen, donne une conférence au Foyer Européen à Luxembourg, sur le thème : « Ein demokratisches und soziales Europa zu schaffen ».

A l'Institut St-Jean à Luxembourg, Monsieur Math. Kremer, professeur au séminaire de Luxembourg, parle le 1er mars sur le thème : « Kirche in der Spannung von Gesetz und Prophetie. Der Beitrag des Matthäus-Evangeliums zu einer bleibenden Frage ».

Le même jour à Luxembourg, le Dr Peers et Philippe Toussaint, chroniqueur judiciaire et Président de la Société belge pour la législation de l'avortement, ainsi que le Dr Pundel, gynécologue et professeur à l'Université libre de Bruxelles, parlent de l'avortement en général et de l'avortement, tel qu'il se présente au Grand-Duché de Luxembourg.

Le 2 mars, M. Van den Eynde présente au Théâtre municipal de Luxembourg, à l'aide de diapositives et de films, une soirée de projections sur l'Inde.

A Wiltz a lieu le 3 mars une soirée littéraire et poétique avec Arnfrid Astel, avantgardiste de la nouvelle littérature allemande.

Sur invitation du Comité Vietnam-Luxembourg, MM. Jean-Pierre Debris et André Menras, professeurs français de mathématique, donnent une conférence au casino syndical de Bonnevoie, le 5 mars, sur les conditions de leur détention dans les geôles de Saïgon.

Le 8 mars, au Ministère des Transports à Luxembourg, M. Jacques Bintz, ingénieur, chef du service géologique, donne une conférence sur le thème : « La minette : situation géologique, génèse, importance pour l'industrie luxembourgeoise ».

A Luxembourg, M. Arthur Sinner, architecte-professeur, donne le 8 mars une conférence sur : « Meisterwerke der Stadtbaukunst ».

Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Education artistique aux Musées de l'Etat, parle, le 8 mars, de la peinture indienne.

Le 8 mars, M. Paul Genson donne une conférence à Luxembourg sur la réalisation de portraits photographiques en couleurs et sur la réalisation de photos artistiques destinées à des concours internationaux.

La Société des Naturalistes invite pour le 12 mars à une conférence donnée par M. Jean-Paul Risch à Luxembourg, sur : « L'étude et la protection de la faune des batraciens et reptiles luxembourgeois ».

Le 12 mars, au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Pierre Hiegel donne une conférence sur les grands pianistes : de Cortot à Samson François.

Le 12 mars, le Père Alfred Delépierre, sj, aumônier national des médecins catholiques de Belgique, donne à Luxembourg une conférence sur le thème : « Divorce et indissolubilité du mariage ».

Le même jour a lieu à Luxembourg une causerie de M. Erwin J. David sur : « Beziehungen USA-Europa im Laufe der Geschichte ».

A Schifflange a lieu une réunion d'information, le 12 mars, avec conférence et projection de diapositives par l'ingénieur de l'Administration des Eaux et Forêts M. F. Müller, sur le thème : « Naturschutz und Verschönerung der Ortschaften ».

A Rodange, le 12 mars, « Exploration du monde » fait présenter par Merry Ottin le film en couleurs « Java, terre des Dieux ». Le même film est présenté également à Esch-sur-Alzette et à Luxembourg, le 13 et 15 mars.

A Belvaux, M. Jeannot Welter donne, le 13 mars, une conférence sur la musique française de 1850 à nos jours.

A Luxembourg, le 14 mars, M. l'abbé Nicolas Theis fait une conférence sur le sujet : « Newmanns religiöse Welt ».

Le 14 mars, le Comité Vietnam-Luxembourg lance au casino syndical à Bonnevoie sa campagne d'aide sanitaire au peuple vietnamien, destinée plus spécialement à la reconstruction de l'hôpital Bach-Mai à Hanoi.

Le 15 mars a lieu à Mersch la projection d'un film sur l'Islande par M. Albert Decker, professeur. Le même film est encore présenté à Ettelbruck et à Echternach.

A Luxembourg, M. Math. Kremer, professeur au séminaire de Luxembourg, donne une conférence sur : « Das Matthäus-Evangelium über Autorität und Brüderlichkeit in der Kirche ».

A l'Office des Assurances sociales à Luxembourg, le docteur Henri Poulizac, directeur-général adjoint du Centre de Médecine Préventive de Vandœuvre-lès-Nancy, donne, le 16 mars, une conférence sur « La médecine préventive ».

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg a lieu le 16 mars une soirée littéraire avec les auteurs: Charles Bintz, Guy Hild, Mars Peiffer, Jean Roderes, Claude Steffen, Patrick Tabouring et Gilles Wunsch.

Le 16 mars, M. Ch. M. Ternes, professeur, donne une conférence à Differdange sur « Les grands sites archéologiques de la Provence ».

Le 19 mars, M. E. Blondelot donne une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Vie et œuvre de Copernic ».

Le 22 mars, M. le Rabbin Josy Eisenberg, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire, donne une conférence au Théâtre municipal de Luxembourg sur le thème « La diffusion de la pensée religieuse au moyen de la Télévision ».

Le 23 mars a lieu à la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg une conférence donnée par Mme Dr Barbara Schuetz-Sevin, de Bonn, sur le thème : « Indische Begegnungen mit europäischem Geist ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu le 23 mars une soirée d'hommage à l'attention d'Edmond Dune, poète et auteur dramatique.

Le 24 mars se déroule à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, une rencontre des amis de l'université de Pérouse en Italie, en présence de M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, au cours de laquelle le professeur Salvatore Valitutti, sous-secrétaire au Ministère italien de l'Education Nationale et recteur de l'université italienne pour étrangers de Pérouse, fait une brillante conférence.

A Wahl/Nocher, M. l'abbé Th. Walin, aumônier de la LJM, donne le 24 mars une conférence avec projection de diapositives sur le thème : « Rauschgift und die damit verbundenen Gefahren für unsere Jugend ».

A Dudelange, le 25 mars, le Dr Werner Sandner, astronome et écrivain, donne une conférence avec projection de diapositives sur les grands observatoires astronomiques des USA.

A Itzig, le même jour, Mlle Ursula Müller, du Parlement Européen, donne une conférence sur : « Eine Reise nach Afghanistan — Die Piste durch den Hindu-Kush ».

Le 26 mars, M. Michel Mansuy, Directeur de l'Institut de Langue et Littérature Françaises de l'Université de Strasbourg, donne une conférence au Centre Culturel Français à Luxembourg, sur : « La littérature actuelle a-t-elle quelque chose à dire ? »

A Luxembourg, le 26 mars, Mme Kariger donne une conférence sur : « Le rôle des plantes dans la médecine moderne : la pluytothérapie ».

Le 27 mars, M. Math. Kremer, professeur au séminaire de Luxembourg, donne une conférence à l'Institut St-Jean à Luxembourg sur : « Kirchliche Strukturen nach dem Zeugnis des Lukas in Apostelgeschichte und Evangelium ».

A Esch-sur-Alzette, le Dr Henri Clees donne le 28 mars une conférence sur le thème : « Parents, garçons et filles face aux problèmes de la puberté et de l'adolescence ».

Le 29 mars, M. Mario Salvade, architecte-professeur à la Faculté d'architecture de Milan, et M. Pierre Dufau, architecte DPLG, Grand Prix de Rome, donnent une conférence à l'Hôtel de l'ARBED à Luxembourg, sur le thème : « A quoi sert l'architecte dans une réalisation industrielle ? ».

A Luxembourg, le Père Mario von Galli, éditeur de « Orientierung » et journaliste, donne le 29 mars une conférence sur : « Die unzeitgemäße Kirche ».

Le 29 mars, M. Nic. Estgen, professeur et président national de l'Action Familiale et Populaire, donne une conférence à Niedercorn sur : « Die geschlechtliche Erziehung unserer Kinder ».

Le 30 mars, le Dr Helmuth Henninger, professeur, Directeur du « Stallhof », centre pilote autrichien de réhabilitation physique, donne une conférence au Centre d'Enseignement professionnel à Limpertsberg, sur : « La réhabilitation professionnelle des personnes physiquement handicapées et leur intégration dans la vie économique et sociale ».

Théâtre, cinéma, spectacles

Le 2 et 3 mars est présentée au Théâtre municipal de Luxembourg la comédie « Macbeth » d'Eugène Ionesco, par les « Galas Karsenty/Herbert ».

Le 7 mars a lieu au Centre Culturel Français à Luxembourg la présentation des films en couleurs « Les missiles du Suffren », « La Terre est ronde », « Mars et Neptune », ainsi que « La grande croisière ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 9 mars une soirée de récital avec Manitas de Plata et son groupe musical Los Baliardos.

Le 13 mars, le ballet « der städtischen Bühnen Frankfurt » présente « Romeo et Julia » de Serge Prokofiev, au Théâtre municipal de Luxembourg.

A Diekirch, à la caserne du Herrenberg, le « Liewensfro' » d'Esch-sur-Alzette présente le 14 mars la comédie « De bloen Hary » d'Emile Boerres.

Le 16 mars est donnée une représentation au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette de la pièce « Plötzlich letzten Sommer », de Tennessee Williams.

A Esch-sur-Alzette est présenté le 16 mars le film « Verdammt zum Leben », un documentaire sur l'œuvre international des villages d'enfants S.O.S.

Le Cercle Hispano-Luxembourgeois invite pour le 16 mars à l'auditoire de RTL à Luxembourg à un récital donné par le chanteur, auteur et compositeur espagnol Ismael.

Le 17 mars est donnée une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de la pièce « Katharina Knie » de Karl Zuckmayer, par le « Schillertheater Berlin ».

Le 18 mars a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la présentation du film « Judex » et du court métrage «Impressionnisme et Néo-impressionnisme».

Au Théâtre municipal de Luxembourg est donnée le 19 mars une représentation en langue néerlandaise de la pièce « De Egoïst » de van Fr. Dorin, par le « Koninklijke Vlaamse Schouwburg Brussel ».

Le 23 et 24 mars, les Galas Karsenty/Herbert donnent une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de la pièce « La Soupière » de Robert Lamoureux.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, les « Berliner Tournee » donnent une représentation, le 23 mars, de la pièce « Revanche » d'Antony Shaffer.

A Luxembourg reprend, à partir du 23 mars, la présentation de « Café-Cabaret 73 », autocritique de la société, par Tun Deutsch, Philippe Noesen, Haidy Jacoby, Fernand Fox et Monika Herrmann.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Stadttheater Trier » donne le 25 mars une représentation de la pièce « Die kleine Hexe, die nicht böse sein kann », de Maria Clara Marchado.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le «Saarländisches Staattheater » donne le 26 mars une représentation de l'opérette « Orpheus in der Unterwelt » de Jacques Offenbach.

Le Groupe Alpin luxembourgeois invite pour le 29 mars à Luxembourg à la présentation de diaposi-

tives et du film « Exploration au Sahara » d'André Van de Voorde, vice-président du Club Alpin belge.

Le 31 mars est donnée en représentation au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la revue 1973 « Kléck dem Monni » de Polbé.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Dans le cadre « Les Soirées de Luxembourg », le Quatuor Via Nova, avec Jean Mouillière, 1er violon, donne le 1er mars au Théâtre municipal de Luxembourg un concert avec au programme des œuvres de Joseph Haydn, Ludwig van Beethoven et Maurice Ravel.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné le 2 mars, sous la direction de Pierre Cao, un grand concert lyrique par l'orchestre symphonique de RTL avec le concours de José Van Dam, basse-baryton, et de la Chorale Municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette.

Le 6 mars a lieu au grand auditoire de RTL à Luxembourg un concert donné par les lauréats du Conservatoire National Supérieur de Paris, placé sous le patronage de l'Ambassade de France à Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'orchestre symphonique de RTL donne le 9 mars, dans le cadre des « Jeunesses Musicales », un concert comprenant des œuvres de Jean Sibelius et Igor Stravinsky, avec le concours du violoniste Gérard Poulet, sous la direction de Pierre Cao.

Le 9 mars, le Jazzclub-Luxembourg présente à Luxembourg l'ensemble de jazz polonais Michal Urbaniak Constallation.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est donné le 10 mars un grand concert vocal et instrumental par l'Union des Sociétés de Chant et la musique militaire grand-ducale, au profit du village d'enfants « S.O.S. Kannerduerf » de Mersch.

A Belvaux est donné le 18 mars un concert « Sounds around the States » par le Cercle Vocal Bel Val-Metzerlach, sous la direction de Tony Schuster.

Un concert d'orgues est donné le 19 mars en l'église Saint-Michel à Luxembourg, par Mlle Raphaëlle Garreau de Labarre, orgue, et M. Pierre Gerbaud, violoncelle.

Le 20 mars, à l'occasion de la commémoration du 25e anniversaire de l'Accord culturel belgo-luxembourgeois, l'Orchestre de Chambre de la Radio-Télévision Belge donne, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, un grand concert au Théâtre municipal de Luxembourg, avec le concours des violonistes Maurice Raskin, Marcel Debot, Charles Jongen, Georges Octors, Clemens Quatacker, Rudolf Werthen, sous la direction d'Edgard Doneux.

L'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 22 mars, au Théâtre municipal de Luxembourg, un concert symphonique, dirigé par Roberto Benzi.

Le 24 mars, l'Orchestre d'harmonie de la musique militaire grand-ducale donne un concert à Wiltz, sous la direction du lieutenant en 1er Pierre Nimax.

A Echternach, l'Orchestre à Plectre Luxembourgeois donne, le 25 mars, un concert de musique baroque avec le concours des solistes Monika Stutz, mandoline, Claude Krier, violon, Romain Kohl, hautbois, et Walter Civitareale, clavecin, sous la direction de Marcel Wengler.

Le 25 mars, la chorale enfantine « Ernest Dornseiffer » organise à Rollingergrund une matinée musicale avec la participation de la chorale enfantine « d'Le'weckercher » de Pétange.

Le Cercle amical catholique de Luxembourg invite pour le 31 mars au Home du Sacré-Cœur à Luxembourg à une grande soirée musicale avec l'Ensemble du Belcanto.

Dans le cadre « Les concerts au château de Wiltz », le Quintette luxembourgeois donne, le 31 mars, un concert qui fait partie du programme jubilaire élaboré dans le cadre du 10e anniversaire du Quintette Luxembourgeois.

A Rodange, en l'église paroissiale, la Chorale Ste-Cécile « Section des Jeunes », donne un concert vocal au profit du « S.O.S.-Kannerduerf » de Mersch.

A Differdange, les amis de « Pop-Music » invitent pour le 31 mars à un gala du groupe vocal « Family Tree Sound 1973 ».

Foires et expositions

A la Galerie d'Art d'Esch-sur-Alzette, vingt artistes exposent à partir du 1er mars une centaine de peintures à l'huile, gouaches, collages et dessins.

A Luxembourg a lieu le 2 mars l'ouverture d'une exposition de livres anglais, organisée par la British Luxembourg-Society et placée sous le haut patronage de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Luxembourg.

Le 3 mars a lieu à Luxembourg au Hall d'Exposition, l'inauguration du 9e Salon de la Vie en plein air, en présence de M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le 3 mars l'ouverture d'une exposition de tableaux de deux galeries anglaises « The Brotherton Gallery » et « The McDonald Booth Gallery » consacrée au sport et à la vie sauvage dans la peinture anglaise des XVIIIe—XXe siècles.

L'artiste chinois Chu Teh-Chum expose ses œuvres à partir du 3 mars à la Galerie Horn à Luxembourg.

Le 3 mars a lieu à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg le vernissage de l'exposition de dessins de l'artiste yougoslave Branislav Brankovic.

Le 9 mars a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le vernissage de la IIe Quinquennale d'art moderne luxembourgeois : peinture-sculpture.

A Luxembourg est ouverte, à partir du 9 mars, l'exposition du peintre belge Antoine Schul.

A la Galerie Kutter à Luxembourg, l'artiste peintre Zao Wou-Ki expose ses œuvres à partir du 10 mars.

Le peintre français Michel Bruce expose ses œuvres récentes à partir du 10 mars, à la Galerie Louvigny à Luxembourg.

A Dudelange a lieu le 10 mars, l'ouverture de la Galerie d'Art « Dominique Lang ». A cette occasion

l'administration communale a réuni un certain nombre de toiles dues au talent de Dominique Lang, qui se trouvent éparpillées dans des collections privées et au Musée national.

Le 23 mars, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse rend visite à la Galerie Dominique Lang à Dudelange.

A Medernach est ouverte à partir du 10 mars une exposition d'œuvres d'art en ivoire, cuivre et bois, provenant de l'Afrique.

A l'Hôtel de Ville de Schifflange est ouverte à partir du 11 mars une intéressante exposition de peinture, organisée dans le cadre des festivités du 10e anniversaire de la section des Amitiés italo-luxembourgeoises.

Dans le cadre de l'accord culturel austro-luxembourgeois, la Ville de Luxembourg et l'Ambassade d'Autriche à Luxembourg présentent une exposition de gravures autrichiennes contemporaines, ouverte à partir du 13 mars au Théâtre municipal de Luxembourg.

A Luxembourg a lieu le 13 mars le vernissage de l'exposition de peintures de Camille Kieffer.

Le 16 mars a lieu au Centre Culturel Français à Luxembourg l'inauguration d'une exposition de 20 sérigraphies de l'artiste Victor Vasarely. A la même occasion sont projetés deux courts-métrages sur Victor Vasarely.

Le 17 mars a lieu à la Galerie d'art municipale d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition de peintures de Montanier. Le 23 mars, l'exposition est visitée par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Les sculptures de l'artiste Félix Roulin sont exposées à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg à partir du 17 mars.

Le 21 mars a lieu à la Galerie Wierschem à Luxembourg le vernissage de l'exposition de peintures de l'artiste néerlandais J. F. C. Scherrewitz, décédé en 1952.

A la Galerie Kutter à Luxembourg sont exposées à partir du 31 mars les œuvres du graveur israélien Tuvia Beeri.

Le peintre Henri Kraus expose ses toiles et aquarelles à partir du 31 mars à la Galerie Louvigny à Luxembourg.

Le peintre Alo Bové expose ses tableaux de fleurs à partir du 31 mars à la Galerie Bradtké à Luxembourg.

A Differdange a lieu, le 31 mars, le vernissage de l'exposition de tableaux de l'artiste Mme Laury Wagner.

Commémorations, Visites, Divers

Le 4 mars, deux membres du Komsomol de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont reçus par le bourgmestre d'Esch-sur-Alzette. Les deux syndicalistes soviétiques qui ont rendu visite au Grand-Duché ont vu l'usine Arbed à Differdange et la station hydro-électrique de Vianden. Une réception a eu lieu en leur honneur à l'Ambassade de l'URSS.

Le 21 mars, dans le cadre de la Journée Mondiale de la Forêt, M. Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, a planté au « Zolverknapp » l'un des mille nouveaux arbres sur le territoire de la commune de Sanem-Belvaux.

Mois d'avril

Congrès

Du 25 au 29 avril s'est tenu à Echternach le congrès international de l'« American Field Service ».

Conférences, soirées littéraires

Le 2 avril, l'Amicale du Gouvernement invite à la Maison de Cassal à Luxembourg, à une conférence donnée par M. Léon Blasen sur : « Le sujet de Faust dans la Musique ».

Le même jour, à Luxembourg, M. Marc Bley montre des diapositives sur « La faune et la flore de l'étang au cours des saisons ».

Le 3 avril, Maître Edouard Houtard, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, donne une conférence à la Cour Supérieure de Justice à Luxembourg dans le cadre des conférences du jeune Barreau, sur « Le droit et l'informatique ».

L'Association Interconfessionnelle du Luxembourg invite pour le 4 avril à la synagogue à Luxembourg à une soirée de réflexion biblique donnée par le Grand rabbin E. Bultz et le Pasteur J. Mertens.

La section locale de l'Action familiale et populaire de Niedercorn invite à une table ronde sur le thème : « Erziehung zum Beruf », avec la participation de MM. Jules Funck, Directeur de l'école professionnelle d'Esch-sur-Alzette, Paul Didier, professeur, J. P. R. Strainchamps, professeur et Nicolas Estgen, professeur et Président national de l'AFP.

Le 5 avril, le docteur Pierre Bordet, professeur à l'Université Libre de Bruxelles et directeur de l'Institut Pasteur du Brabant belge, donne une conférence à la Chambre des Métiers à Luxembourg sur « Médecine d'hier et d'aujourd'hui ».

A Luxembourg, le 5 avril, Mgr A. Mille donne une conférence avec projection de diapositives sur : « Kreta, die Wiege der europäischen Zivilisation ».

Le 6 avril, M. René Percheron, chargé de mission des musées de France, donne une conférence au Centre Culturel Français à Luxembourg avec projection de diapositives sur « L'Archéologie grecque en Italie ».

Le même jour à la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg, dans le cadre des soirées de lecture d'auteurs luxembourgeois de langue allemande, M. J. J. Karriger lit des extraits de ses œuvres.

A Luxembourg, le 6 avril, Alain Krivine, leader de la 4e Internationale, ancien candidat à la prési-

dence de la République en France, fait une conférence devant de jeunes militants luxembourgeois.

Le 9 avril, Mgr Basile Krivochéine, ancien moine du Mont Athos, archevêque de l'Eglise orthodoxe russe en Belgique, donne une conférence à Luxembourg sur « L'Eglise orthodoxe russe après la révolution ».

A Esch-sur-Alzette, à la Maison du Peuple, a lieu le 9 avril une réunion d'information du Foyer de la Femme au cours de laquelle Maître Marc Elter répond aux questions qui se posent à la suite de la réforme des droits et des devoirs des époux.

Le 11 avril, l'Association des femmes libérales invite à Luxembourg à une conférence sur l'avortement. Cette conférence est faite par M. le docteur J. P. Pundel, chirurgien-gynécologue, professeur à l'Université Libre de Bruxelles et Maître Alain Schaack, avocat-avoué.

A Luxembourg a lieu le 12 avril une table ronde avec M. Jean Junker, directeur du Collège d'Enseignement Moyen et professionnel d'Ettelbruck, M. Jean Schon, directeur du Lycée classique d'Echternach, M. Paul Zimmer, étudiant en économie, et M. Mil Jung, étudiant en lettres, sur le thème : « L'avenir des candidats professeurs ».

A Esch-sur-Alzette, M. Philippe Olivier donne au Théâtre municipal de la ville une conférence sur « La voix, le drame, la musique de Verdi ».

La section luxembourgeoise de la Fondation de la Culture invite pour le 26 avril au Théâtre municipal de Luxembourg à une conférence donnée par M. B. Schwartz, conseiller à l'éducation permanente au Ministère français de l'Education Nationale, sur « L'éducation permanente ».

M. Marcel Bamberg, psychologue à l'Institut pédagogique de Walferdange, parle le 26 avril à Bettembourg sur l'éducation des enfants en partant, dans sa discussion, du film de G. Bott sur les magasins antiautoritaires pour enfants.

Le 28 avril Colette et Lucien Schumacher donnent à Steinsel une conférence avec projection de diapositives sur l'Inde.

Théâtre, cinéma, spectacles

A la Maison des Jeunes de Luxembourg, l'Association des Ciné-Clubs de jeunes présente le 2 avril le film suédois de Bo Widerberg « Joe Hill ».

Le 3 avril est présenté dans le cadre du cinéma d'art et d'essai, avec le concours du Centre Culturel Français à Luxembourg, au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le film de Marcel Carné « Les visiteurs du soir », ainsi que le film documentaire en couleur de Pierre Alibert « Le cubisme ».

L'Association «Amitiés Portugal-Luxembourg» invite pour le 8 avril au Casino syndical de Bonnevoie à une manifestation récréative et culturelle (bal et récital de chansons portugaises).

Du 9 au 12 avril, la « Jugoslavische Nationaloper Rijeka » donne une représentation de l'opéra « La Tosca » de Giacomo Puccini, au Théâtre municipal de Luxembourg.

«Die Bühne 64 » de Zurich donne, le 9 avril, une représentation au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, de la pièce « Unsere kleine Stadt » de Thornton Wilder.

Les 13 et 14 avril est donnée une représentation au Théâtre municipal de Luxembourg de la pièce « Ne réveillez pas Madame » de Jean Anouilh, par les Galas Karsenty/Herbert de Paris.

Le 14 avril, le Saarländisches Staatstheater de Sarrebruck donne au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une représentation de la comédie lyrique « Falstaff » de Guiseppe Verdi.

L'opérette de Franz Lehar « Die lustige Witwe » est présentée du 16 au 18 avril au Théâtre municipal de Luxembourg par le Nationaltheater Mannheim.

Le 18 avril, plusieurs bureaux de voyages présentent à Luxembourg une soirée de films sur l'Islande.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 21 avril une grande « show » organisée par le Centre Culturel et Recréatif, Hambourg, sous le patronage des « Amitiés Portugal-Luxembourg », avec le concours d'artistes portugais du théâtre, de la radio et de la télévision.

Concerts, Musique de chambre, Soirées musicales

Le 1er avril est donné au Foyer culturel de l'Hôtel de ville de Belvaux un grand concert avec le cercle vocal de Bel Val-Metzerlach, intitulé « Sounds around the States », sous la direction de Germaine Schuller-Koch.

A l'église paroissiale du Bridel, le Quintette luxembourgeois donne le 1er avril un concert placé sous les auspices de l'administration communale de Kopstal.

Le 7 avril a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg le Concours du Grand Prix Eurovision de la Chanson. C'est Anne-Marie David qui reçoit, pour le Luxembourg, le « Grand Prix » cette année.

En l'église Saint-Michel à Luxembourg, l'ensemble allemand « Collegium Ars Musica » donne le 8 avril un concert spirituel.

En l'église de Belair à Luxembourg, le chœur d'hommes Martin Luther King de New York City donne le même jour un concert spirituel.

Le 8 avril, l'ensemble de la chorale Sainte-Cécile de Pétange et le Cercle symphonique de Rumelange donne un concert spirituel en l'église paroissiale de Pétange.

A Schifflange, l'Harmonie Municipale donne, le 8 avril, un concert au profit de la section de la Croix Rouge de Schifflange.

Le 8 avril, le « Arbechter-Gesang- a Mandolineverein » donne un concert au casino syndical de Dudelange.

En l'église décanale de Diekirch, le « Sängerbond » Diekirch donne un concert de gala en présentant le Requiem de W. A. Mozart.

Le 12 avril, les petits Chanteurs d'Albert de Mun de Nogent-sur-Marne donnent un concert spirituel en l'église St-Alphonse de Luxembourg.

Le Jazzclub Luxembourg invite à la présentation du groupe « Third Eye Rock-Jazz » d'Amsterdam, le 13 avril à Luxembourg.

Le 15 avril, le Chœur National Universitaire de Paris donne un concert vocal en la Cathédrale de Luxembourg.

La chorale municipale « Sängerfréd » Bettembourg invite à son grand concert vocal et instrumental, le 15 avril à Bettembourg.

A Grosbous, le « Luxembourg Big Band » donne le 15 avril un concert avec au programme des « evergreens », musique pop et jazz.

Le Cercle des amis d'Anton Bruckner et les Jeunesses musicales de Luxembourg invitent pour le 17 avril à une analyse comparative de disques qu'ils organisent à Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, l'Ensemble Instrumental Luxembourgeois donne un concert de musique de chambre, le 18 avril.

Le 19 avril est donnée au Théâtre municipal de Luxembourg, dans le cadre des concerts du jeudi, « La Passion selon Saint Jean » de Jean-Sébastien Bach, par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, les solistes Herrat Eickler, soprano; Norma Procter, alto; Louis Devos, ténor; Fernand Koenig, baryton; Jules Bastin, basse et avec la chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette.

Le 26 avril, le « Joliet Township School Choir d'Illinois donne un concert spirituel en la basilique d'Echternach.

Le comité des jeunes des Jeunesses Musicales invite pour le 27 avril à Luxembourg à l'analyse comparative de disques, avec au programme « La mer » de Claude Debussy.

Le Jazzclub Luxembourg invite pour le 27 avril à Luxembourg à la présentation du groupe de rock et jazz « Kollektiv » de l'Allemagne Fédérale.

L'Harmonie municipale de Differdange donne le 28 avril au hall omnisport de Differdange un gala de musique italienne, placé sous le haut protectorat de l'Ambassadeur d'Italie à Luxembourg.

Dans le cadre des concerts au château de Wiltz, les « Amis de la Musique de Chambre » de Wiltz invitent pour le 28 avril au récital de piano Ventzislav Yankoff, donné au château de Wiltz.

A Clervaux, le 28 avril, le cercle vocal Belvaux-Metzerlach donne un concert intitulé « Sounds around the States ».

Le 29 avril, la chorale masculine « Martin Luther King - Male Glee Club » donne un concert spirituel en l'église paroissiale de Belair.

L'orchestre de Chambre de Luxembourg donne le 29 avril, en l'église paroissiale de Steinfort, un concert spirituel.

Foires et expositions

Le 2 avril a lieu au Centre Culturel Français à Luxembourg le vernissage de l'exposition d'émaux cloisonnés, champlevés et peints de l'artiste français Raymond Mirande.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-surAlzette a lieu le 4 avril le vernissage de l'exposition de peintures et gouaches de l'artiste Elvire Jan.

A Reisdorf, le peintre luxembourgeois Albert Kayser expose ses œuvres à partir du 4 avril.

En présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a lieu le 6 avril au Musée de l'Etat à Luxembourg l'ouverture de l'exposition « Trésors d'Art belge » des Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, organisée à l'occasion du 25e anniversaire de la signature de l'accord culturel belgo-luxembourgeois.

Le 6 avril a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette l'inauguration de l'exposition de « Gravures autrichiennes contemporaines » en présence de l'Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg.

Le 6 avril, le peintre suisse Gérard Schneider expose ses œuvres récentes à la Galerie Brück à Luxembourg.

Le 7 avril a lieu à la Galerie Wierschem à Luxembourg le vernissage du troisième Salon de Pâques comprenant 60 œuvres de 14 artistes différents.

L'artiste Marie-Rose Bohnert expose ses dessins à l'encre de Chine et à la plume, ses gouaches, aquarelles et esquisses à partir du 7 avril à la Galerie « Le Cadre » à Luxembourg.

Le vernissage de l'exposition du peintre français Louis Berthommé Saint-André a lieu le 7 avril à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg.

A la Galerie d'Art Dominique Lang à Dudelange a lieu le 7 avril l'ouverture de l'exposition de dessins de l'artiste Frantz Kinnen.

A Wasserbillig, le Secrétaire d'Etat M. Jacques Santer procède le 7 avril à l'ouverture de l'exposition philatélique et numismatique à l'occasion du congrès national de 35 sociétés de philatélistes du pays.

Le 10 avril a lieu à la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg, en présence de l'Ambassadeur de l'Allemagne Fédérale, le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste-peintre Ger Maas, intitulée « Eine Rheinfahrt ».

Sept peintres du Cercle artistique de Luxembourg exposent leurs œuvres à partir du 11 avril dans le bâtiment scolaire à Bridel.

A Luxembourg a lieu le 13 avril l'ouverture de l'exposition de sculptures, sérigraphies, tapisseries, reliefs polychromés, albums, livres, planches, Op' Art en reproduction au Centre Bourse à Luxembourg, par Fred et Rita Pütz.

L'Union cynologique du Luxembourg invite à partir du 14 avril à la grande exposition internationale de chiens de race, dans les halls de la Foire Internationale de Luxembourg.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 14 avril le vernissage de l'exposition de peintures, sculp-

tures et médailles de l'artiste luxembourgeois Charlotte Engels.

Le 14 avril a lieu à la Galerie Bradtké à Luxembourg, l'inauguration de l'exposition du peintre Henri Delfeld.

L'artiste-peintre danois Poul K. Hansen expose un choix de ses œuvres à partir du 14 avril à Luxembourg.

Le 20 avril a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg l'inauguration de l'exposition internationale philatélique des jeunes cheminots, intitulée « Interjuphil 1973 » par M. le Secrétaire d'Etat Jacques Santer.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le même jour l'ouverture de l'exposition « Arts et Loisirs 1973 », 1er Salon réservé aux peintres amateurs luxembourgeois et étrangers résidant au Grand-Duché.

Le 21 avril a lieu à la Galerie d'Art Dominique Lang à Dudelange le vernissage de l'exposition des œuvres du peintre J. P. Calteux.

Le 25 avril a lieu à la Galerie Louvigny à Luxembourg, l'ouverture de l'exposition du peintre français Patenotte.

L'Association Luxembourg-Chine invite pour le 27 avril au Cercle municipal de Luxembourg à l'inauguration de l'exposition de photos sur le Tibet.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 28 avril le vernissage de l'exposition d'art photographique « L'Enfant à l'Ecole », présentée avec le concours de l'Office National du Film Scolaire.

Le 28 avril a lieu à la Galerie Wierschem à Luxembourg le vernissage de l'exposition de tableaux de Mme Babon-Folus, artiste française.

Commémorations, Visites, Divers

Son Altesse Royale la Princesse Margaretha a rendu visite le 7 avril au bazar de l'Association des Aveugles du Grand-Duché au foyer de l'Association à Bonnevoie.

Au cimetière militaire américain de Luxembourg-Hamm s'est déroulée le 8 avril la journée commémorative en l'honneur des soldats américains qui y ont trouvé le dernier repos. Le programme comprend le dépôt de fleurs par l'Ambassade des Etats-Unis, le comité de l'entente des sociétés de Hamm et par l'« American Luxembourg Society » ainsi que la célébration d'une messe solennelle en l'église paroissiale de Hamm.

Le 12 avril, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et les enfants princiers visitent le site archéologique découvert récemment au Tossenberg près de Mamer.

Le 15 avril s'est déroulée à Luxembourg, au casino syndical de Bonnevoie, une grande manifestation anti-fasciste avec la participation de plusieurs centaines de travailleurs italiens émigrés à Luxembourg, en présence de l'Ambassadeur d'Italie à Luxembourg. Un message de solidarité est envoyé au meeting par le Président de la Chambre des Députés, tandis que la solidarité et le soutien des résistants luxembourgeois sont assurés par le Commissaire général à la Résistance.

Le 27 et 28 avril, le lord Mayor de Londres et la Lady Mayoress of Walbrook de la City of London font une visite officielle à la Ville de Luxembourg.

Le 28 avril, l'Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxembourgeois commémore le combat de Camerone par la célébration d'un service religieux en l'église décanale Saint-Michel et par le dépôt de fleurs devant le Monument du Souvenir à Luxembourg.

Le 29 avril, la section du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois de Luxembourg-Pfaffenthal organise une cérémonie traditionnelle commémorative devant le monument dressé à la mémoire des communards tombés lors de l'insurrection du 18 mars 1871.

Le 29 avril a lieu à Wormeldange une cérémonie au cours de laquelle est dévoilé le monument érigé à la mémoire du docteur Nicolas Thurm, par sa fille Mrs. John Nelson-Thurm, en présence des membres du comité d'organisation et de plusieurs personnalités.

IMP. P. LINDEN LUXEMBG.